

MEPACQ
MEPACQ

Bilan annuel 2008-2009

du 1er avril 2008 au 31 mars 2009

Perspectives 2009-2010



REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS), l'Alliance de recherche universités-communautés du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, les nombreuses communautés religieuses, ainsi que les fédérations, les syndicats et les centrales syndicales pour leurs appuis et leurs apports financiers qui ont facilité la réalisation de notre plan de travail. Nous tenons aussi à remercier le Fonds de charité du MÉPACQ (FCMÉPACQ) de son appui et de sa collaboration.

*Secrétariat à l'action
communautaire
autonome
et aux initiatives
sociales*

Québec 

MÉPACQ

Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec

1600, avenue De Lorimier #396 Montréal (Québec) H2K 3W5

Téléphone : (514) 843-3236 Télécopieur : (514) 843-6512

Courriel : mepacq@bellnet.ca Site Internet : www.mepacq.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

<i>– 1 – 2008 : Une année marquée au fer rouge</i>	<i>1</i>
1.1 Pauvreté	2
1.2 Démocratie	6
1.3 Environnement	9
Conclusion	12
<i>– 2 – Les Luites sociales</i>	<i>15</i>
2.1 Le comité et son fonctionnement	15
2.2 Les réalisations et les résultats de l'année 2008-2009	16
2.3 Perspectives générales	21
<i>– 3 – L'éducation populaire autonome</i>	<i>25</i>
3.1 Le comité et son fonctionnement	25
3.2 Les réalisations et les résultats de l'année 2008-2009	26
3.3 Les perspectives générales	27
<i>– 4 – La reconnaissance et le financement (R-F) de l'ÉPA et de l'ACA*</i>	<i>29</i>
4.1 Éléments de contexte	29
4.2 Les réalisations et les résultats de l'année 2008-2009	31
<i>– 5 – La vie associative, les mandats statutaires et autres</i>	<i>41</i>
5.1 Les instances	41
5.2 Les dossiers relevant du mandat statutaire du Comité exécutif	45
<i>Annexe I – Propositions soumises à l'Assemblée générale annuelle 2009 du MÉPACQ</i>	<i>57</i>
<i>Annexe II – Liste des acronymes</i>	<i>65</i>

Le bilan sociopolitique de l'année 2008 (1er chapitre) ainsi que ceux sur la vie associative et le dossier « reconnaissance et financement » sont sous la responsabilité du comité exécutif. La responsabilité des bilans des luites sociales et de l'éducation populaire autonome revient à leurs comités respectifs.

2008 : UNE ANNÉE MARQUÉE AU FER ROUGE

L'année 2008 laissera pour plusieurs personnes un goût fortement amer. En effet, ce qui a d'abord débuté par une crise financière causée par un mélange complexe d'abus financiers, de déréglementation et de profits abusifs s'est rapidement transposé dans l'économie réelle. Pourtant loin d'être la conséquence d'abus de quelques individus, la crise actuelle est au contraire le résultat des défaillances internes propres au système capitaliste mondialisé. Ce sont effectivement les règles de ce dernier qui ont permis une concentration sans précédent de la richesse. Ce sont ces mêmes règles qui ont mené à la création d'oligopoles qui dominent aujourd'hui non seulement le système économique et financier, mais qui ont une influence considérable sur le système politique et même judiciaire. Ce pouvoir d'influence est utilisé à une seule fin : augmenter continuellement les profits de ces oligopoles et protéger les intérêts des grands détenteurs de capitaux. Il n'est donc pas surprenant de voir ces hommes de pouvoir (car évidemment il y a très peu de femmes) faire pression pour la sauvegarde prioritaire du système financier qui est le socle du système capitaliste actuel.

Au cours des derniers mois, les populations de tous les continents ont été stupéfaites d'assister aux faillites des plus grandes banques américaines. Devant la catastrophe annoncée par cet effet domino, les États sont accourus à la rescousse de ces institutions multi-milliardaires aujourd'hui acculées à la faillite par la cupidité et l'avarice de différents acteurs. Combien de Bernard Maddox¹ le système tolère-t-il? Combien de milliards de dollars iront en faramineux bonis aux présidents de ces banques aujourd'hui en banqueroutes?

Or, bien qu'il soit tout à fait légitime de condamner fermement ces abus, il importe de garder en tête que c'est le système économique actuel qui a causé la crise planétaire à laquelle nous sommes aujourd'hui confrontés. Il est donc primordial de trouver les causes profondes de cette débâcle et de remettre en question les prémisses du système actuel, soit : la (sur)consommation, l'exploitation de la force de travail et l'individualisme. C'est à ce défi que nous devons nous attaquer, non seulement en tant que citoyenNE, mais également en tant que société.

Le plus grand danger de cette crise : le maintien du système capitaliste

Après les difficultés rencontrées par les institutions financières, la population mondiale a vu la croissance économique ralentir, les faillites surgir, les mises à pieds monter en flèche et la crainte des pertes d'emploi gagner de plus en plus de ménages. C'est également impuissantes que les populations ont assisté à des plans de sauvetage où les bouées étaient principalement destinées aux institutions financières, celles-là mêmes qui nous ont conduits au naufrage actuel. Le gouvernement faisait ainsi le pari que les citoyens et citoyennes devraient tenter de rester à flot par leurs propres moyens. En effet, les différents plans de sauvetage proposés n'ont qu'un seul objectif : sauver le système financier

¹ Financier américain inculpé pour une fraude colossale d'environ 55 milliards de dollars.

capitaliste de l'abîme. Ainsi, c'est à coups de centaines de milliards de dollars distribués aux multinationales, banques et autres entreprises que l'on espère empêcher le navire de sombrer. L'objectif de nos politiciens est clair : rétablir au plus vite le cirque de la mondialisation néolibérale car « *the show must go on!* »

Or, le rétablissement du système, même avec quelques changements comme le propose l'administration Obama ou le G-20, mènera inévitablement à une nouvelle crise, encore plus profonde. Comme nous l'a enseigné la crise de 1929, même si des mesures importantes sont mises en place pour éviter les abus, les trafics d'influence et les fraudes, elles s'effritent au fil des ans et finissent par être abolies sous la pression du pouvoir d'influence démesuré que détiennent les grands oligopoles. La nature même du système capitaliste implique la déréglementation maximale d'un marché qui prétend s'autoréguler. Or, les premiers bénéficiaires d'un tel système sont évidemment les grandes entreprises et les multinationales, celles-là mêmes qui détiennent un pouvoir d'influence politique considérable et qui contrôlent en partie le marché. Il est donc dans la nature et dans les intérêts de ces entreprises d'utiliser leur pouvoir d'influence pour abolir ces lois qui restreignent leurs profits. C'est d'ailleurs ce qui s'est passé, aux États-Unis, avec le *Glass Steagall Act*. Cette loi fut imposée au lendemain du krach de 1929 afin d'encadrer les pratiques bancaires et financières des entreprises américaines. Or, au fil des ans, cette loi a été affaiblie et par la suite régulièrement bafouée au cours des années '90 (avec l'autorisation du congrès), pour finalement être officiellement abolie en 1999. Tant qu'on ne s'attaquera pas à la cause structurelle qui génère les inégalités socioéconomiques, on ne pourra prévenir ou empêcher la prochaine crise.

À la lumière des importants et passionnants défis et remises en question que suscite cette crise économique, nous vous proposons une réflexion qui aura comme axe transversal la crise que nous traversons. Nous tenterons de faire ressortir les liens – passés, présents et futurs – entre celle-ci, le système capitaliste et les différents maux socioéconomiques qui touchent notre société. Pour ce faire, nous aborderons trois grands thèmes inter-reliés qui regroupent des enjeux majeurs de notre société soit : la **pauvreté**, la **démocratie** et l'**environnement**.

1.1 Pauvreté

1.1.1 Chez nous

Malgré une croissance économique significative au cours des 30 dernières années, force est de constater que cette croissance ne bénéficie pas de la même façon à toutes et tous. Le dernier recensement effectué par Statistique Canada a mis au jour une situation depuis longtemps décriée dans le monde : les riches s'enrichissent, les pauvres s'appauvrissent et le fossé les séparant se creuse sans cesse. Par exemple, dans les années soixante-dix, les patrons gagnaient, en moyenne, 30 fois le salaire d'un employé. Aujourd'hui, ces patrons gagnent 300 fois celui des salariéEs. Il n'est donc pas surprenant de constater qu'au cours des 25 dernières années, les revenus des 20 % des Canadiens les plus riches ont augmenté

de 16 %, tandis que ceux des 20 % les plus pauvres diminuaient de 21 % et ceux de la classe moyenne stagnaient².

Ces chiffres sont le reflet du monde du travail tel qu'il a évolué au sein du système capitaliste. On constate une stagnation ou une diminution des revenus des ménages salariés qui se conjugue et s'explique par une diminution du taux de syndicalisation (le Québec étant – jusqu'ici – l'exception), une augmentation du travail atypique et à temps partiel, une diminution du pouvoir d'achat des personnes travaillant au salaire minimum ou sur l'aide sociale, une diminution de l'accès à l'assurance-chômage (assurance-emploi), etc. Pourtant, la richesse mondiale a augmenté, nous disent unanimement les économistes. Où donc est-elle alors allée ? Puisque la richesse est normalement le produit du labeur des travailleurs et travailleuses, ceux et celles-ci auraient dû voir croître leurs revenus... et pourtant, tel ne fut pas le cas !

Cette situation témoigne de la réalité du système capitaliste où la plus-value créée par les travailleurs et travailleuses est en grande partie détournée au profit des dirigeants plutôt que redistribuée parmi les salariéEs. Parallèlement à cette création de richesse sous forme de biens et services se développe, dans le monde financier, une richesse virtuelle fondée sur la spéculation et qui ne bénéficie principalement qu'à une poignée d'individus : travailleurs du secteur financier, actionnaires, dirigeants d'entreprises. Pensons par exemple à Couche Tard : alors que ses employéEs sont payéEs au salaire minimum, le PDG de cette chaîne de dépanneurs « gagnait », en 2004, 11,7 millions de dollars. Pensons également à l'empire de Québécoir qui, après avoir imposé un lock out de 16 mois à ses employés du Journal de Québec, s'attaque maintenant à ceux du Journal de Montréal. Pensons enfin à ces millions d'épargnants québécois qui ont vu leurs épargnes fondre suite aux dérives spéculatives des administrateurs de la Caisse de dépôt et de placement du Québec qui eux sont, rappelons-le, grassement payés.

Or, la croissance économique du système capitaliste étant principalement basée sur la consommation des ménages, l'élite économique, afin de maintenir et accroître sa domination, devait assurer cette croissance malgré l'appauvrissement des ménages. C'est ainsi qu'au cours des 30 dernières années, parallèlement à la distribution inégale de la richesse, apparaissaient différentes méthodes visant à pallier cette perte du pouvoir d'achat des ménages afin de maintenir, voire de continuer d'accroître, leur consommation : accès facilité au crédit et aux prêts, politique commerciale « achetez maintenant, payez plus tard », valorisation sociale de la consommation matérielle, création de nouveaux besoins (maisons et véhicules disproportionnés par rapport aux besoins, appareils énergivores, culte de la beauté et de la jeunesse, etc.). Il n'est donc pas surprenant, à la lumière de ces deux situations combinées, que le niveau d'endettement des ménages canadiens soit passé de 70 % à 124 % entre 1985 et 2005³. Ceci signifie que pour chaque dollar de revenu annuel après impôts, les Canadiens et Canadiennes ont 1,24\$ de dette. Qui plus est, le taux d'épargne des Canadiens et Canadiennes est à son plus bas niveau en 20 ans⁴. Or, puisque

² Statistique Canada, Gains et revenus des Canadiens au cours du dernier quart de siècle, recensement 2006, disponible à : <http://www12.statcan.ca/francais/census06/analysis/index.cfm>.

³ <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Economie-Affaires/2006/01/10/006-endettement-record.shtml>

⁴ <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Economie-Affaires/2006/01/10/005-endettement-intro.shtml>

la classe moyenne ne s'est guère enrichie au cours de ces années et que les plus pauvres se sont appauvris, cet endettement n'a pas servi à entretenir un train de vie démesurément luxueux, mais simplement à compenser la perte réelle de revenu des classes moyennes et défavorisées.

Ce transfert de richesse des poches des gens les plus pauvres vers celles des plus riches a également été permis par l'augmentation des tarifs des services publics et par la cure minceur qu'a subie le filet social québécois. Cette orientation a été directement influencée par la théorie de Milton Friedman⁵ selon laquelle l'État doit intervenir le moins possible et laisser plutôt le marché définir la valeur de chaque bien et service, du système de santé à l'éducation en passant par l'électricité et l'eau.

Ces choix politiques néolibéraux devait servir à alléger le fardeau fiscal des contribuables, à commencer par les plus fortunés. Ainsi, en quarante ans, le système fiscal québécois est passé d'un système à 10 paliers d'imposition (allant jusqu'à 34 % des revenus) à un système à trois paliers d'imposition (allant jusqu'à 24 % du revenu). Parallèlement à cette perte de revenu, l'imposition des entreprises a chuté, devenant l'une des plus faibles dans toute l'Amérique du Nord et permettant ainsi aux riches d'accumuler encore davantage de richesses. Pour pallier ce manque à gagner, les gouvernements québécois qui se sont succédés ont réduit les dépenses reliées aux services sociaux et augmenté les tarifs qui devaient dorénavant correspondre davantage à la valeur que leur donne le marché. Au fil des ans, plusieurs assistés sociaux et assistées sociales ont dû se contenter que de demi-indexations, l'accessibilité à l'assurance-emploi a été considérablement restreinte malgré des surplus de cotisations accumulés de plusieurs dizaines de milliards de dollars, l'accessibilité à l'aide juridique a été considérablement réduite, etc. Pendant ce temps, les Québécois et Québécoises ont simultanément vu les tarifs d'électricité, de transport en commun et de frais de scolarité grimper rapidement. En rétrospective, ce sont l'ensemble de ces mesures et de ces choix qui sont partie intégrante de l'idéologie néolibérale et qui ont causé l'appauvrissement du plus grand nombre d'entre nous.

Devant ces inégalités, plusieurs travailleurs et travailleuses ont cependant dénoncé les abus patronaux. Par exemple, de nombreux employéEs, que ce soit du secteur de l'hôtellerie, de la poste ou du secteur de l'alimentation, sont entréEs en grève pour exiger de meilleures conditions de travail. D'autres, comme au Journal de Québec, forcéEs au lock-out, ont décidé de se réapproprier leur force de travail en produisant leur propre journal. Rappelons que ce journal, distribué gratuitement, entrait en concurrence directe avec le Journal de Québec, dorénavant produit par des cadres et des briseurs de grève, comme le conclura une décision de la Commission des relations de travail⁶. Les employéEs du Journal de Montréal, lorsqu'à leur tour forcéEs au lock-out par le même employeur, ont, quant à eux et elles, mis sur pied un quotidien en ligne intitulé « Rue Frontenac ».⁷

⁵ Milton Friedman est le fondateur de l'école de Chicago et prônait notamment comme théorie économique, la réduction du rôle de l'État

⁶ Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2808 et al. c. Le Journal de Québec, 2008 QCCRT 0534, 12 décembre 2008. disponible à :

*Veuillez noter que cette décision a été portée en appel par le Journal de Québec

⁷ www.ruefrontenac.com

Ainsi, si les exemples d'abus foisonnent, particulièrement en cette période de crise économique, force est de constater que certains exemples de solidarité sociale nous proposent d'autres modèles d'organisation du travail qui méritent qu'on s'y attarde si nous voulons repenser le modèle économique actuel.

1.1.2 Le monde et nous

Les répartitions inégales de la richesse que nous avons évoquées plus tôt se retrouvent – de façon encore plus exacerbée – à l'échelle planétaire. Il n'est pas surprenant qu'un capitalisme mondial ait, au cours des trente dernières années, aggravé la problématique de la répartition inégale de la richesse notamment entre les pays du Nord et ceux du Sud. Or, les problèmes sociaux et économiques résultant de l'appauvrissement d'un nombre grandissant de personnes sont de plus en plus graves et se font dorénavant sentir dans les pays occidentaux. Par exemple, les migrations causées par les guerres, les famines ou l'absence d'un avenir décent dans de nombreux pays poussent les gouvernements néolibéraux à investir des sommes colossales dans la surveillance des frontières et la sécurité intérieure. Évidemment, ces sommes ne sont ensuite plus disponibles pour s'attaquer aux problématiques sociales comme l'intégration des nouveaux arrivants, les conflits inter ethniques, l'intolérance, les préjugés, la violence, etc. Ces problématiques ont pourtant des coûts – économiques et sociaux – à la fois pour les populations du Nord, mais surtout pour celles du Sud. En effet, les pays du Sud vivent actuellement un exode des cerveaux qui réduit considérablement leur capacité à s'organiser et à se développer collectivement. Ce cercle vicieux est donc un complexe mélange de choix politiques et économiques qui sont faits à différents paliers – régionaux, provinciaux, nationaux et internationaux, et ce dans l'ensemble des pays de la planète. Or, lorsque cette dynamique migratoire va en grandissant, tant les pays du Nord que ceux du Sud sont perdants.

En 2008, la répartition inégale de la richesse et l'appauvrissement des moins nantis a donné lieu à des révoltes populaires dans de nombreux pays. En Amérique latine et en Afrique, les émeutes provoquées par la hausse spectaculaire du prix de denrées de base comme le blé, le maïs ou le riz ont paralysé les pays durant plusieurs semaines. Ces famines sont le résultat des politiques des pays du Nord qui ont permis la spéculation sur ces ressources vitales et encouragé, par des subventions généreuses, le détournement massif de grandes quantités de céréales vers des usages énergétiques (éthanol). Au Canada, une récente étude de Statistique Canada démontrait que malgré la crise, les prix des aliments avaient augmenté de 7,9 %, ceux des céréales de 11 %, ceux des fruits de 19 % et ceux des légumes de 26 % au cours des 12 derniers mois. Dans un marché international où le libre-échange et la spéculation dictent les règles, les fluctuations des prix internationaux des matières premières sont portées à être relativement imprévisibles et de grande ampleur. Ce marché international libre-échangiste restera le théâtre de rapports de force qui désavantageront en premier lieu les personnes les plus pauvres, tant dans les pays du Sud que du Nord.

Au Nord, les accords de libre-échange (ALE) ont entraîné une perte de pouvoir des travailleurs et travailleuses dans leur rapport de force avec l'employeur. Ceci a eu pour conséquence de réduire leur chance d'améliorer leurs protections sociales et économiques, ce qui a permis le détournement de la richesse créée au profit de leurs employeurs. Au Sud, ce libre-échange a anéanti de nombreux commerçants, artisans et agriculteurs locaux et permis le pillage des ressources de ces pays par des multinationales occidentales. Comme c'est le cas de la minière canadienne Barrick Gold, ces multinationales, en plus de s'enrichir en appauvrissant les pays africains et sud-américains, ont des pratiques souvent contraires aux droits fondamentaux de la personne et à la protection de l'environnement. Que ce soit en ce qui a trait aux droits du travail ou à l'ingérence politique de ces multinationales, un seul objectif est visé, celui de faire le plus de profit possible, et ce au détriment des populations locales.

Comme nous le verrons ci-après, ces inégalités ne se limitent pas uniquement à la sphère économique, mais touchent l'ensemble des droits d'un individu et viennent menacer les fondements de nos sociétés dites démocratiques.

1.2 Démocratie

1.2.1 Chez nous

Les élections déclenchées cet automne, tant au fédéral qu'au provincial, sont venues alimenter le cynisme de la population face à la classe politique. Alors que le gouvernement conservateur a lui-même voté une loi pour des élections à date fixe, c'est en contravention de cette loi qu'il décide, en octobre, de déclencher les élections. Quelques semaines plus tard, devant les sondages qui lui sont favorables et la possibilité de former un gouvernement majoritaire, ce sera au tour de Jean Charest de déclencher des élections. Le bilan de ces deux élections nous démontre toutefois que nos politiciens n'ont pas eu tout ce qu'ils voulaient. Au niveau fédéral, les coupures annoncées dans la culture, l'annonce du projet de loi C-484 qui proposait de donner des droits au fœtus et l'ensemble des orientations de droite du gouvernement conservateur ont poussé de larges pans de la société à descendre dans la rue pour s'opposer à sa réélection. Ces mobilisations ont finalement porté fruit car si, lors du déclenchement des élections, les sondages laissaient entrevoir de fortes possibilités quant à l'élection d'un gouvernement conservateur majoritaire, Stephen Harper a finalement dû se contenter d'un mandat minoritaire. Au provincial, si Jean Charest a réussi son pari de se faire réélire avec un mandat majoritaire, le mécontentement des Québécois et Québécoises face à ce déclenchement d'élection s'est traduit par un taux historique d'abstention : près de 43% des électeurs et électrices n'ont pas exercé leur droit de vote. Ce faible taux de participation ne peut être dissocié des effets néfastes du système électoral actuellement en vigueur. Puisque notre vote compte uniquement s'il va à la personne qui remporte le siège de la circonscription, lorsque notre choix a peu ou pas de chance de remporter la circonscription, plusieurs en tirent la conclusion qu'il s'agit d'un vote qui ne sert à rien. Cependant, tant lors des élections fédérales que provinciales, les Québécois et Québécoises ont semblé clairEs sur un sujet : ils et elles se méfient des

gouvernements trop à droite. Ceci s'est traduit notamment par la chute dramatique de l'ADQ et du très faible nombre de candidats conservateurs et candidates conservatrices éluEs en sol québécois.

Dans ce portrait électoral, il importe de souligner deux faits saillants significatifs qui ont impliqué une forte mobilisation populaire. Premièrement, au niveau fédéral, notons la participation d'Élizabeth May du Parti vert au débat des chefs. Cette participation aura certainement eu pour effet de faire connaître Mme May et son parti, un élément positif d'une démocratie multipartite. Au niveau provincial, malgré des ressources financières bien maigres et l'interdiction de participer au débat des chefs, Québec solidaire aura néanmoins réussi le pari de faire élire son premier député, Amir Khadir.

Si l'opportunisme électoral de nos politiciens relativement au déclenchement des élections a été largement critiqué, l'unilatéralisme dont a par la suite fait preuve Stephen Harper pour faire face à la crise économique a également suscité de vives réactions. L'énoncé économique qui proposait notamment le retrait du droit de grève pour les fonctionnaires fédéraux jusqu'en 2011, l'abolition des subventions aux partis politiques et l'abolition de certains recours pour obtenir l'équité salariale, a été catégoriquement et unanimement condamné. Dans un mouvement de colère rarement vu à Ottawa, les partis d'opposition, réunis en coalition, ont menacé de renverser le gouvernement si celui-ci ne modifiait pas son énoncé économique et ne tenait pas davantage compte de la réalité des travailleurs et travailleuses dans un contexte de crise économique.

Cette épée de Damoclès qui pesait sur le gouvernement de Stephen Harper l'a contraint à battre en retraite relativement à plusieurs aspects de son énoncé. Ses intentions sont néanmoins fort inquiétantes. Dans une entrevue accordée au mois de janvier 2009, le chef du Parti conservateur a promis de revenir à la charge en ce qui a trait au retrait du financement public des partis politiques. Rappelons que les trois partis d'opposition dépendent largement de ces subventions de l'État, calculées en fonction du nombre de votes obtenus au dernier scrutin. La fin de ces subventions pourrait mener le Parti libéral à la faillite et menacer sérieusement l'existence du Bloc québécois, du NPD et du Parti vert. Par ailleurs, si Stephen Harper a reculé sur la question du financement public des partis, il ne faudrait pas oublier que durant son dernier règne il a sabré ou aboli certains programmes visant à permettre une participation publique égalitaire comme les coupes à condition féminine Canada ou la disparition du programme de contestation judiciaire.

En plus de ces menaces à la démocratie et à nos droits fondamentaux, de plus en plus de multinationales utilisent les différents outils à leur disposition pour limiter les droits démocratiques des citoyens. Par exemple, en utilisant le système judiciaire actuel, ces entreprises usent de poursuites baillons (SLAPP) pour empêcher des organismes ou des individus de critiquer leurs activités. Par le biais du Partenariat pour la sécurité et la prospérité (PSP) et avec l'aval des politiciens en place, elles négocient en secret des modifications à la réglementation canadienne, afin que celle-ci soit davantage favorable à leurs intérêts économiques. D'ailleurs, qui ne se souvient pas de la manifestation dénonçant le PSP à Montebello où des agitateurs (policiers déguisés en manifestants) qui encourageaient la foule à lancer des pierres aux forces de l'ordre ont été démasqués par les manifestantEs? Ces exemples de déficit démocratique où les élites – politiques et

économiques – décident unilatéralement de choix de société sans que les médias ou les partis d'opposition réagissent, traduisent le glissement du pouvoir décisionnel normalement dévolu aux citoyens et citoyennes vers la sphère des élites. Plus inquiétant encore est le fait que ces sphères décisionnelles sont composées non seulement de politiciens élus, mais également d'acteurs économiques qui n'ont pour seul objectif que de promouvoir leurs intérêts particuliers.

D'ailleurs, parmi les puissants acteurs économiques, il ne faudrait pas oublier la place que prennent les médias de masse. Ces derniers, plutôt que d'offrir une information objective et de qualité qui permette à la population de mieux connaître la société dans laquelle elle vit, préfèrent mettre de l'avant leurs propres intérêts. Ils sont ainsi devenus de puissants conglomérats qui règnent en oligopole dans les pays du monde entier. Cette situation, bien que déplorable, n'est cependant pas surprenante. Les médias sont le plus grand outil de propagande au monde. Étant qualifiés de « quatrième » pouvoir,⁸ il est logique que les puissantes multinationales aient rapidement tenté de les contrôler et donc de les posséder. Nul n'est sans savoir qu'un contrôle sur les médias signifie un contrôle sur l'opinion publique et donc un puissant outil d'influence. Bien que certains médias indépendants continuent de rejoindre une petite partie de la population et que l'arrivée d'internet a permis à ses usagers de diversifier leurs sources d'information, la majorité de la population s'informe encore aujourd'hui uniquement par le biais des grands médias.

Le portrait actuel de notre démocratie fait ressortir les attaques multiples qu'elle a subi au cours des dernières années. Fait encore plus intéressant, c'est majoritairement avec l'aval des personnes que nous avons élues, ou directement par ces personnes que ces attaques sont commises. Étrangement, alors que s'affaiblit progressivement notre démocratie, nous osons entrer en guerre afin d'imposer notre très imparfait modèle à l'étranger...

1.2.2 Le monde et nous

Dans nos sociétés mondialisées où se multiplient institutions internationales et régionales, forums économiques et autres sommets décisionnels, il est légitime de se poser comme question quel rôle les citoyens et citoyennes ont dans ces lieux de prise de décisions. De plus en plus, les institutions internationales, théoriquement en charge des questions globales, sont accusées d'illégitimité. Constituées et contrôlées par les pays occidentaux – principalement les États-Unis et l'Europe –, ces institutions font passer en premier lieu leurs intérêts économiques et politiques plutôt que ceux de la population mondiale. Elles s'intéressent au développement économique, mais peu au développement social et humain. Cette réalité pose la question de la démocratie dans la sphère internationale où les super-puissances nationales tentent d'imposer leurs valeurs et leurs systèmes politiques et économiques avec l'accord tacite de ces institutions qu'ils manipulent bien souvent à leur guise.

⁸ Les trois premiers étant le législatif, l'exécutif et le judiciaire.

Les guerres en Irak et en Afghanistan, initiées par les États-Unis et l'OTAN sous le regard silencieux du Conseil de sécurité des Nations Unies, témoignent du pouvoir démesuré que détiennent les puissances militaires dans la sphère internationale. Menées officiellement au nom de la justice, de la liberté et de la démocratie, ces guerres auront coûté la vie à des centaines de milliers de civils – hommes, femmes et enfants –, détruit des milliers de maisons et d'infrastructures civiles, coûté des centaines de milliards de dollars, pour finalement apporter davantage d'insécurité dans ces pays. Aujourd'hui, après 7 ans de guerre en Afghanistan, Stephen Harper reconnaît qu'il sera impossible de vaincre les Talibans. Le résultat de ces sept ans de guerre nous aura cependant permis de tirer cette conclusion : le verbe conquérir est contradictoire avec le mot démocratie. Lorsqu'on parle de démocratie, une seule conquête est possible : la conquête des esprits, celle des cœurs et la lutte pour la mise en pratique généralisée de valeurs universelles.

Le recul nous permet aujourd'hui d'affirmer que la tentative d'imposition de la démocratie, les armes à la main, a totalement discrédité les auteurs de ces invasions. Nous savons d'ailleurs aujourd'hui que, malgré les raisons officiellement invoquées, la démocratie n'était pas l'objectif réel de ces interventions. Au contraire, les interventions militaires, tant en Irak qu'en Afghanistan, étaient avant tout motivées par des objectifs stratégiques : s'approprier les ressources naturelles de ces pays, contrôler de nouveaux marchés, implanter des bases militaires sur ces territoires hautement stratégiques et mettre en place des gouvernements favorables à l'Occident. Pourtant, les effets de ces choix ont été ravageurs, la « guerre contre le terrorisme » entraînant un recul général des droits de la personne, qui sont le cœur même de la démocratie, et laissé impunis les auteurs de ces assauts guerriers. Que ce soit l'intervention de l'OTAN en Afghanistan, des États-Unis en Irak, de la Chine au Tibet, d'Israël en Palestine et au Liban, de la Russie en Georgie et en Tchétchénie, l'impunité pour tous est la règle. D'ailleurs, si les tribunaux pénaux internationaux ont traduit en justice une centaine de hauts gradés militaires et politiques, force est de constater que jamais un ressortissant occidental n'a été accusé de quoi que ce soit...

Au cours des trente dernières années, de plus en plus d'États, notamment en Afrique, ont accédé à ce qu'il est aujourd'hui convenu d'appeler la « démocratie ». Cependant, la qualité de cette démocratie s'effrite grandement dans l'ensemble des pays du monde. La nature réelle des gouvernants (désir de pouvoir, idéologie politique, conflits d'intérêts, ingérence en politique extérieure) les manipulations du suffrage (découpage électoral, sélection des candidatEs, rôle de l'argent, mensonges électoraux, etc.) laissent apparaître un vaste éventail de perversions de la démocratie, quelquefois même acceptées par la majorité des votantEs.

1.3 Environnement

1.3.1 Chez nous

La crise économique actuelle et les plans de sortie de crise proposés par les gouvernements fédéral et provincial ont pratiquement relégué la question de la protection de l'environnement aux oubliettes. Pourtant, alors qu'un récent rapport montrait que le Canada gaspillait allègrement ses ressources et se classait au 7e rang des pires pays au monde pour ce qui est de l'empreinte écologique, bien peu de mesures ont été proposées pour améliorer ce piètre bilan⁹. Au contraire! Plutôt que d'investir dans le développement du transport en commun et d'infrastructures éco-énergétiques, les grands chantiers de construction ont plutôt été orientés vers la construction de routes, d'autoroutes et de viaducs. Au niveau de l'agriculture, le rapport Pronovost, qui proposait d'intéressantes mesures pour améliorer nos pratiques agricoles et la qualité de notre environnement, se trouve toujours sur les tablettes, le gouvernement y préférant le maintien de l'actuelle politique agricole industrielle et polluante. En ce qui a trait au développement énergétique, on nous annonce un développement accru de l'exploration gazière dans le St-Laurent avec, en plus, des congés de redevances de cinq ans pour cette industrie ! Quant au plan de développement du Nord québécois, 670 millions de dollars seront investis pour la construction de routes et d'aéroports alors que seulement 1,6 million (0,2 %) est alloué pour préserver l'environnement et valoriser le patrimoine naturel du Nord québécois.

Comment expliquer que nos gouvernements, après avoir adhéré au protocole de Kyoto, fassent de tels choix qui sont à l'opposé d'une économie verte et durable ? Sachant que la pollution ne connaît pas de frontière, comment expliquer ce refus de nos gouvernements de contribuer à l'effort mondial ou mieux, de se poser en leader de ce mouvement ?

Pourtant, une économie au service de l'environnement est loin d'être une utopie et la crise actuelle aurait dû nous permettre de nous rapprocher, voire d'atteindre cet objectif. Investir dans des emplois reliés au transport en commun, à la revitalisation des villes, au développement des énergies éolienne et solaire ou aux véhicules économes en carburant sont par exemple des solutions d'avenir. Il en faut cependant davantage. Devant l'ampleur de la crise environnementale, force est de constater que ces mesures seront insuffisantes. Il est d'ores et déjà reconnu qu'il faudrait plusieurs planètes terre pour étendre le mode de consommation occidental à l'ensemble des pays. Deux possibilités s'offrent alors à nous : répartir plus équitablement la richesse, ce qui implique de revoir nos modes de vie occidentaux ou maintenir la majorité de la population mondiale dans la pauvreté pour conserver nos privilèges. Or, ce dernier choix implique nécessairement un état constant de guerres et de conflits : les plus démunis cherchant à avoir les mêmes privilèges que nous et les privilégiés cherchant à conserver, voire augmenter leurs avantages sur le reste du monde.

Nos dirigeants, aveuglés par le dogme néolibéral, refusent d'explorer les possibilités d'une société et donc d'une économie différente, égalitaire. Partie prenante des grands privilégiés de ce monde, ils préfèrent conserver leurs privilèges et miser sur les puissances économiques actuelles. Puisque les puissances économiques actuelles n'ont aucun intérêt pécuniaire à modifier leurs pratiques, le statu quo, tempéré de quelques politiques vertes de peu d'effets, demeure leur seul horizon. On n'a qu'à penser au secteur des biotechnologies

⁹ <http://blogues.greenpeace.ca/2008/11/02/elections-au-quebec-vers-un-new-deal-ecologique-pour-sortir-durablement-de-la-recession/>

où OGM, engrais et pesticides engendrent des milliards de dollars de profit annuellement, au secteur pétrolier qui explore, extrait et raffine pétrole et sables bitumineux, au complexe militaro-industriel qui développe bombes, chars d'assaut, armes (notamment biologiques et chimiques), aux industries de l'automobile et de l'aviation, au secteur gazier, etc. Ces oligopoles, par la nature même de leurs activités économiques, n'ont aucun intérêt à la promotion d'une économie verte et encore moins à l'abolition du système capitaliste. Ils sont au contraire non seulement la cause de cette pollution, mais également les principaux bénéficiaires de la répartition inégale de la richesse et des conflits et guerres qu'elle engendre.

Si nous vivons aujourd'hui une crise environnementale sans précédent, c'est que l'économie du profit à tout prix nous y a mené. Ce postulat pose une inquiétante question : notre économie est au service de qui? Aujourd'hui, plutôt que de servir les citoyens, ce sont eux – et la planète entière! – qui sont au service de l'économie. Celle-ci étant basée sur la croissance sans fin et donc la propriété et la consommation, elle nous pousse en tant qu'individu et société à acheter (et jeter) toujours davantage et à valoriser ces pratiques. Or, cette consommation de biens matériels a un coût environnemental et c'est cette facture qu'il faut aujourd'hui régler. Parce qu'il y aura un jour, qui n'est pas si lointain, un point de non-retour où il sera trop tard pour les regrets.

1.3.2 Le monde et nous

Plusieurs économistes notent l'effet bénéfique de la crise financière sur l'environnement : le trafic aérien ralentit, les ventes d'automobiles diminuent, le ralentissement du marché immobilier freine l'étalement urbain et diminue les perspectives de destruction de l'écosystème naturel. Enfin, la réduction des prix des matières premières va diminuer la pression sur la forêt, comme l'observe déjà le gouvernement brésilien. Une telle constatation démontre clairement que le système économique actuel provoque une lente destruction de l'environnement. Par le fait même, s'attaquer aux problèmes environnementaux sans revoir le modèle économique est voué à l'échec puisque mettre en place une économie verte implique d'abolir les prémisses de l'économie actuelle.

Il ne faudrait cependant pas croire que la crise financière pourrait permettre de lutter contre la dégradation de la planète. Au contraire, il est même à craindre que, comme en 1973 (1^{er} choc pétrolier) la crise sociale liée à la crise économique fasse oublier l'environnement. D'ailleurs les mesures annoncées aux quatre coins de la planète n'ont absolument rien de rassurants. Ce sont les populations les plus fragiles qui sont et seront les premières et les plus lourdement touchées par cette crise environnementale. Ce seront elles les premières victimes d'un accès insuffisant à l'eau ou à une alimentation de qualité. Ce sont ces mêmes personnes qui sont les plus vulnérables aux catastrophes naturelles, à la pollution de l'air ou des cours d'eau. Ce sont d'ailleurs 15 000 personnes, principalement des personnes âgées qui sont décédées lors de la canicule de 2003 en France. Ce sont des pauvres qui ont vu leurs maisons, leurs écoles, leurs hôpitaux détruits lors de l'ouragan Katrina. Ce sont les Africains et Africaines qui subissent les sécheresses causées par le réchauffement climatique. Ce sont les autochtones de par le monde qui sont les premières victimes de la

déforestation, de la pollution des cours d'eau et des disparitions d'espèces animales et végétales.

Pour répondre à l'urgence environnementale actuelle, il faut diminuer la production et la consommation matérielles. Cet objectif est incompatible avec le capitalisme. Ce système ne peut décroître que temporairement, par la crise, donc par le recul social. Après quoi, la dynamique de croissance repart de plus belle. Par conséquent, une solution s'impose et il faut avoir le courage et la volonté de la mettre en place. Les expériences alternatives au système capitaliste qui ont été tentées auparavant ont été malheureuses. C'est cependant en apprenant de ces erreurs du siècle dernier et en mobilisant la population autour d'un projet de société dont elle se sent partie prenante que nous pourrions changer les choses.

Conclusion

La crise économique actuelle est loin de se limiter à l'économie. Il s'agit également d'une crise sociale et écologique qui se traduit par l'épuisement des ressources, qu'elles soient alimentaires, énergétiques, climatiques ou naturelles. Notre monde connaît à nouveau les émeutes de la faim. Le fondement de notre économie depuis plusieurs décennies, – le pétrole – est en voie d'épuisement. Les catastrophes climatiques se multiplient, créant ainsi une nouvelle catégorie de réfugiés. La biodiversité mondiale décline et plusieurs espèces sont disparues ou en voie de l'être. L'impact de ces crises pèse lourdement sur les inégalités. Plus on est riche, plus on contribue à la pollution et moins on y est exposé. Moins on y est exposé, moins l'on pressent l'urgence d'agir.

Cette crise conduit au renforcement des inégalités, non seulement entre les différentes régions du monde, mais également à l'intérieur de tous les pays. Les médias nous la décrivent par des chiffres, de l'inflation, des taux de chômage, des saisies de maisons, des entreprises qui ferment, des subventions octroyées à gauche ou à droite (en fait uniquement à droite...). Or, derrière ces données se trouvent des individus et ce sont eux qui confirment le caractère insoutenable de la mondialisation dans ses formes actuelles.

Les périodes de crise, qu'elles soient de nature individuelle ou sociétale permettent généralement d'apporter des changements majeurs (pour le mieux ou pour le pire) qui n'auraient pas été possibles d'apporter en période de stabilité. Pour une rare fois au cours des cinquante dernières années, on se permet de critiquer publiquement le capitalisme. La crise actuelle a, jusqu'à maintenant, permis l'émergence de discours autrefois étiquetés comme utopiques ou trop radicaux. Cette opportunité que permet le contexte actuel doit nous pousser à nous mobiliser et exiger la société que nous voulons. Or, ces trente ans de néolibéralisme ont laissé, il faut bien le reconnaître, une société individualiste et dépourvue de culture politique. C'est à cette aliénation qu'il faut également s'attaquer. Si la tâche semble aujourd'hui colossale, elle ne le sera que davantage demain si rien n'est fait.

Le MÉPACQ doit donc se positionner comme un mouvement qui enracine les principes, les critères et les pratiques d'éducation populaire autonome. En ce sens, le MÉPACQ doit se positionner en leader des mouvements sociaux, proposer des analyses et des actions qui

s'inscrivent dans la réalité de la population et qui permettront une prise de conscience et une mobilisation collective autour des enjeux fondamentaux qui touchent notre société. Et vous, comme organisme communautaire, comme individu, quel est votre rôle?

Évaluation du fonctionnement :

Points positifs

- Bon fonctionnement, très bonne entente et bonne dynamique entre les membres.
- Le rapatriement de la production d'outils au national s'est bien déroulé. La présence d'une permanente durant l'ensemble de l'année a fait une grosse différence dans le travail accompli.
- Nous sommes revenuEs à la formule de rencontres d'une durée de 2 jours (3 fois durant l'année). Le travail effectué (et à faire) justifiait ces rencontres.

Obstacles :

- Le budget, bien que nous permettant de fonctionner, aurait pu, s'il avait été plus important, contribuer davantage au rayonnement du MÉPACQ, notamment par la distribution d'outils dans des lieux et lors d'activités diverses.
- Le roulement de personnel au courant de cette année (trois coordonnatrices et coordonnateurs différentEs) a eu un impact sur la responsable des luttes sociales qui a vu ses tâches augmenter afin de permettre une période de transition pour les nouvelles et nouveau venuEs.

2.2 Les réalisations et les résultats de l'année 2008-2009

Appréciation générale

Le Comité a produit d'excellents d'outils d'éducation et de mobilisation. Le cadre d'analyse fondé sur les thèmes de la pauvreté, de la démocratie et de l'environnement a constitué la base de l'ensemble de nos interventions durant l'année. Par ailleurs, plutôt que d'aborder ces thèmes de façon séparée, nous avons toujours cherché à les mettre en relation, ce qui a produit d'intéressants outils et analyses.

L'anticipation qu'a faite le comité luttes sociales en ce qui a trait à la conjoncture électorale nous a permis d'intervenir au tout début des élections. En effet, tant lors des élections fédérales que provinciales, nos outils étaient prêts à être distribués dès le déclenchement. Nous avons d'ailleurs été les premiers, tant au niveau des groupes populaires qu'au niveau syndical, à pouvoir fournir aux groupes et aux citoyens de tels outils. Le MÉPACQ s'est d'ailleurs fait reconnaître dans le milieu avec ces outils qui ont été fort en demande.

Évidemment, le déclenchement de ces élections a influencé le plan de travail du comité. Bien que nous ayons prévu la possibilité que des élections se tiennent au cours de l'année 2008-2009, nous n'avions pas anticipé que deux élections se tiendraient dans un aussi court laps de temps. Ceci a eu pour effet de modifier notre calendrier, notamment à l'automne, période qui a été entièrement consacrée aux élections.

Par ailleurs, la conjoncture économique caractérisée par la crise a également influencé nos orientations. Le CLS a fait preuve de souplesse, a su s'adapter à la réalité et comprendre les priorités des groupes et des citoyens.

Les bons coups

- Nos interventions lors des élections provinciales et fédérales ont très certainement été les réalisations marquantes de cette année. Premièrement, par les outils que nous avons distribués dès le déclenchement des élections, nous nous sommes positionnés comme des acteurs et actrices de ces campagnes électorales. Tant le contenu que le graphisme de ces outils nous ont permis de produire des documents uniques, accessibles et complets. Lors des élections fédérales, très peu d'impressions papier ont été réalisées. Lors des élections provinciales qui ont suivi, nous avons décidé d'en faire imprimer davantage et de les vendre au prix coûtant, le budget du MÉPACQ ne nous permettant pas d'absorber ces coûts. Cette décision fut heureuse puisque nous sommes allés deux fois en réimpression. Nous avons également été invité à une émission radio sur CKUT pour discuter de ces élections et avons participé à l'organisation d'un débat citoyen ayant pour titre « quelle économie ? Au service de qui ? » portant sur l'économie autrement. Près de 75 personnes ont participé à ce débat et ont pu entendre des analyses d'économistes et de sociologues réputés, soit Éric Pineault, Damien Contandriopoulos et Cécile Sabourin. Lors de ce débat, nous avons distribué près de 150 copies de l'outil sur les élections provinciales, dont les coûts d'impression ont été couverts par une coalition d'organismes. Une vidéo a également été produite suite à ce débat et est disponible sur You Tube¹⁰.
- Du 13 février au 5 mars, la Ministre Monique Jérôme-Forget invitait la population à participer à une consultation prébudgétaire. Or, il est ressorti du processus de cette consultation que les dés étaient déjà pipés et les solutions choisies d'avance. En effet, la population était simplement invitée à « choisir » des options pré-établies par le gouvernement libéral. Le MÉPACQ a donc produit un tract et une lettre-type et invité les groupes à dénoncer le processus de consultation, s'opposer aux solutions mises de l'avant et réclamer des mesures qui bénéficieront au plus grand nombre. Près de 150 groupes ont participé à cette campagne qui a également bénéficié d'une couverture médiatique dans le *Tour d'y voir* et dans le *Nouvelliste*.
- L'outil sur l'industrialisation de l'agriculture nous a valu des demandes de plusieurs groupes pour des copies supplémentaires. Ce sont principalement des groupes environnementaux qui se sont montrés intéressés par son contenu et par son utilisation lors de formations.
- En février 2009, le Canada déposait son rapport sur le respect des droits humains sur son territoire au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. Dans le cadre de ce processus appelé Revue périodique universelle, le Conseil des droits de l'homme invite les organisations de la société civile à lui soumettre des rapports et analyses qu'elles font sur ce même territoire du respect des engagements du Canada et de ses provinces. C'est dans le cadre de ce processus que le MÉPACQ a déposé son rapport. Plusieurs

¹⁰ www.youtube.com/watch?v=Zlx4p1_vXS4

des violations des droits que nous avons soulevées se sont d'ailleurs retrouvées dans le bilan final des Nations Unies qui résume les principales inquiétudes des groupes de la société civile. Nous avons par la suite dénoncé, en collaboration avec d'autres organisations, l'absence de consultation crédible dans le cadre de ce processus, comme l'exige pourtant le Conseil des droits de l'homme. En refusant de participer à une consultation qui n'en était pas vraiment une, une coalition d'organismes a exigé qu'un véritable processus de suivi et d'évaluation du respect des droits humains soit mis en place. Une intéressante couverture médiatique de ces événements a été faite, notamment dans *Le Devoir*, *La Presse* et *The Gazette*.

- Le comité a relancé le bulletin Info-lutte du MÉPACQ

Les difficultés rencontrées

- Il a été difficile de mobiliser l'ensemble des Tables sur un événement particulier. L'absence d'un objectif précis en début d'année (ex : 1 mai, jour de la terre, etc.) a résulté en l'absence d'une convergence des luttes des différentes Tables autour d'un événement.

(AGA 2008 A-01)

Que le MÉPACQ intervienne notamment de la manière suivante :

- 1) En participant activement à la campagne du Collectif pour un Québec sans pauvreté intitulée Mission Collective : bâtir un Québec sans pauvreté et en mobilisant à cette fin ses membres pour participer à d'éventuelles actions régionales et nationales.
- 2) En publiant un outil d'éducation populaire/mobilisation qui présentera les liens entre la mondialisation néolibérale et les conséquences de la pauvreté et de la précarité économique et que l'argumentaire de cet outil soit ancré dans les préoccupations immédiates des membres des groupes de base (tant au niveau territorial que dans le temps).
- 3) En intervenant sur ces questions entre autres lors des élections (au provincial et au fédéral).

RÉALISATIONS ET RÉSULTATS

1. Le MÉPACQ a fait circuler l'information relativement aux activités organisées par le Collectif pour un Québec sans pauvreté. Plusieurs Tables se sont jointes à ces activités ou en ont organisées sur leurs propres bases. La permanence a participé à deux activités de récolte de signatures. Compte tenu de l'existence des Collectifs régionaux dont plusieurs Tables sont membres, il n'a pas été possible de déterminer le nombre exact de cartes postales récoltées par le réseau MÉPACQ.

Le MÉPACQ en tant qu'organisation a adhéré à la campagne du Collectif.

2. La formation sur la mondialisation néolibérale qui devait être notre principale réalisation pour répondre à cette résolution n'a pas été complétée, principalement à cause des événements politiques (élections, crise économique majeure, etc.) et le roulement de personnel à la permanence du MÉPACQ. Par contre, la vidéo du colloque

intitulée *Au grand cirque néolibéral de la mondialisation*, qui touche directement ce thème, a été diffusée au forum citoyen de la Mauricie. Cette diffusion a été suivie d'une discussion parmi l'assistance. Au moins deux animations ont été données à partir de cet outil (Montérégie et Montréal). Il y a également eu une diffusion à la télé communautaire de la péninsule (Côte Nord).

Le premier bulletin « info-lutte » du MÉPACQ a directement porté sur le thème de la mondialisation néolibérale et les conséquences de la pauvreté et de la précarité économique puisqu'il portait entièrement sur la crise économique, ses causes et ses conséquences.

Également, dans le cadre de la consultation pré-budgétaire de Monique Jérôme-Forget, le MÉPACQ a lancé une campagne de fax ayant récolté près de 150 appuis. Cette campagne dénonçait la consultation et les choix de sortie de crise proposés (hausse des tarifs, coupures dans les services publics, etc.) Cette campagne visait à s'opposer à de tels choix qui auraient pour conséquences d'appauvrir les classes populaires et à déplorer l'absence d'autres avenues comme choix de sortie de crise (par exemple par une fiscalité plus progressive.)

Participation à la manifestation du 1 mai 2008 (Montréal) : « Contre le privé en santé »

Participation à la manifestation de l'ASSÉ du 26 mars 2009 (Montréal) : « Contre la privatisation des services publics »

3. Interventions faites lors des élections :

- Recherche, analyse, rédaction et mise en page de l'outil intitulé « Les élections fédérales canadiennes 2008. Petit guide pour se familiariser avec la politique fédérale et ses enjeux » (27 août 2008) diffusion : 250 copies

- Recherche, analyse, rédaction et mise en page de l'outil intitulé « Les élections provinciales 2008 : Pour un vote éclairé. Petit guide pour mieux comprendre les enjeux qui touchent le Québec ainsi que les partis en lice et leurs positions » (4 novembre 2008) diffusion : 1600 copies (une copie papier a été envoyée à chaque groupe de base et une dizaine à chaque Tables régionales.)

- Participation à l'organisation d'un débat citoyen ayant pour thème «Quelle économie ? Au service de qui ?» 24 novembre 2008, UQAM.

(AGA 2008 A-02)

Que le MÉPACQ réfère la question d'adhésion du MÉPACQ au Collectif pour un Québec sans pauvreté pour une discussion future dans le cadre d'une rencontre du Comité de coordination.

RÉALISATIONS ET RÉSULTATS

Lors du Comité de coordination du mois de décembre, des représentants du Collectif ont été invités à nous entretenir sur le Collectif, notamment sur le fonctionnement interne, le membership, les priorités, les revendications, etc. Suite à cette présentation, les Tables ont été invitées à nous exposer, à titre indicatif, leur position, et celle qu'elles entrevoyaient de leur Table.

Dans les semaines précédant le comité de coordination de février, une recommandation du comité luttes sociales a été envoyée à toutes les Tables afin que celles-ci se prononcent en faveur ou non de cette proposition. À l'issue de la démarche lors du Co.Co., les membres ont décidé, de façon largement majoritaire, d'adhérer au Collectif.

(AGA 2008 A-03)

Que le MÉPACQ accorde un appui politique au Collectif Échec à la guerre, fasse circuler l'information et incite à la mobilisation.

RÉALISATIONS ET RÉSULTATS

Le MÉPACQ a fait circuler l'information relativement à Échec à la guerre.

Le MÉPACQ a appuyé financièrement et comme signataire une lettre ouverte réclamant le retrait des troupes en Afghanistan.

La question de la militarisation, tant la présence canadienne en Afghanistan que le recrutement militaire dans les écoles, a été un aspect largement abordé dans l'outil sur les élections fédérales.

(AGA 2008 A-04)

Que le MÉPACQ se positionne davantage comme un moteur de changement sur la scène politique et médiatique, notamment en participant davantage à des consultations publiques, en publiant des communiqués de presse, des textes d'opinion ou des analyses sur des enjeux qui sont en lien avec le Cadre de référence pour un projet de société du MÉPACQ.

RÉALISATIONS ET RÉSULTATS

Une lettre ouverte concernant le Plan Vert proposé par Stéphane Dion a été rédigée et envoyée dans le réseau du MÉPACQ et aux médias. Malheureusement, aucune publication médiatique n'a eu lieu.

Un rapport a été déposé au Conseil des droits de l'homme dans le cadre de l'examen périodique universel. Toujours dans ce cadre, le MÉPACQ a été signataire de lettres ouvertes et communiqués de presse dénonçant le non respect de nombreux droits humains sur le territoire canadien et québécois ainsi que l'absence de consultation des gouvernements. Plusieurs articles ont été publiés sur ce sujet, notamment dans *Le Devoir* et *The Gazette*.

Un communiqué de presse dénonçant le déclenchement hâtif d'élections au provincial a été rédigé et envoyé aux médias. Malheureusement, il n'y a pas eu de suite médiatique.

Finalement, lors de la campagne dénonçant la consultation pré-budgétaire de Mme Jérôme-Forget, le *Tour d'y Voir* et le *Nouvelliste* ont publié un article sur cette campagne et nos revendications.

(AGA 2008 A-05)

Proposition concernant la mise à jour du site internet

RÉALISATIONS ET RÉSULTATS

Cette proposition a été référée au comité exécutif, par le Co.Co. (voir le rapport du Comité exécutif).

(AGA 2008 A-06)

Que le MÉPACQ via le Comité luttes sociales ou ÉPA, produise au moins un outil en 2008-09 qui aborde la question de la crise alimentaire/les OGM/l'industrialisation de l'agriculture et ce comme un impact direct, concret et tangible de la mondialisation du néolibéralisme.

RÉALISATIONS ET RÉSULTATS

- Recherche, analyse, rédaction et mise en page de l'outil intitulé « L'agriculture : Du local à l'international, courons-nous à notre perte ? » (février 2009, 20 p.) Diffusion : 1000 copies
- Formation sur l'industrialisation de l'agriculture donnée lors du Co.Co. de décembre avec Véronique Côté de l'Union paysanne.

2.3 Perspectives générales

Nul ne peut prédire quand la crise économique qui a marqué l'année 2008-2009 prendra fin. Les plus optimistes prédisent une reprise pour 2010... Or, au-delà de la reprise ou non de l'économie, se trouvent des individus qui ne retrouveront pas, pour beaucoup d'entre eux et elles, leur emploi, leur maison, leur sécurité que cette crise leur a volés. Ces personnes – car au-delà des chiffres, c'est d'individus dont nous parlons – auront été les premières et les dernières victimes de ce fiasco. Ainsi, peu importe l'évolution qu'aura l'économie, une certitude demeure : les personnes en situation de détresse continueront

d'augmenter l'an prochain. Cette crise engendrera et continuera d'engendrer après sa fin « officielle » des chômeurs et chômeuses, des assistés sociaux et assistées sociales, mais également des éclatements familiaux, des abandons scolaires, des détresses psychologiques, etc.

La question de l'appauvrissement, mais surtout, les causes systémiques de cet appauvrissement doivent demeurer une priorité pour le comité luttés sociales. En effet, il faut garder à l'esprit que cette crise a engendré des investissements publics massifs dans le secteur bancaire ou dans certaines grandes industries. Ces investissements vont engendrer des pressions sur les finances publiques et un déficit auquel voudront tôt ou tard s'attaquer les gouvernements. De quelle façon vont-ils s'y prendre? La consultation pré-budgétaire de Mme Jérôme-Forget nous en a donné un avant-goût : remise à l'ordre du jour du rapport Montmarquette, coupe dans les services publics, augmentation des tarifs, PPP... Rien pour rassurer les travailleurs et travailleuses québécoisEs. Combiné à cette situation, il faut également garder à l'esprit que dans les moments qui ont précédé la crise et au début de celle-ci, des travailleurs et travailleuses de nombreux secteurs ont accepté des baisses de salaire et/ou une précarisation de leurs conditions de travail et des réouvertures de conventions collectives pour conserver leur emploi (que plusieurs ont malgré tout perdu...). De plus, il est également à prévoir que cette crise aura un impact prépondérant sur les femmes qui tiendront d'ailleurs la marche mondiale des femmes en 2010. Lors de la reprise économique, ces salariéEs retrouveront-ils et elles leurs conditions d'avant la crise? Rien n'est moins sûr. Ces reculs devront être reconquis à coups de sensibilisation, de mobilisation et de lutte.

Par ailleurs, l'absence de projets novateurs dans le domaine de la protection de l'environnement laisse présager une aggravation de la crise environnementale dont les coûts astronomiques devront tôt ou tard être absorbés. Alors que l'environnement était sur toutes les lèvres il y a un an, aujourd'hui, on n'en parle pratiquement plus, la priorité étant à la relance économique à n'importe quel prix... ou presque!

La mémoire historique d'un peuple étant relativement courte, il sera important de rappeler tant aux travailleurs et travailleuses qu'au gouvernement ou aux dirigeants d'entreprises que de meilleures conditions prévalaient et que d'encore meilleures conditions sont possibles. Quant au déficit causé par cette crise, il ne doit pas être remboursé sur le dos des citoyens. Dans cette optique, la question des hausses de tarifs, des coupures dans le financement des services publics, du maintien des promesses de hausse du salaire minimum et la protection de l'environnement devront être des priorités pour l'année à venir.

Propositions à soumettre à l'AGA 2009

Proposition # 1 – À adopter sans débat.

Que le MÉPACQ se positionne davantage comme un moteur de changement sur la scène politique et médiatique, notamment en participant davantage à des consultations publiques, en publiant des communiqués de presse, des textes d'opinion ou des analyses sur des enjeux qui sont en lien avec le Cadre de référence pour un projet de société du MÉPACQ.

Proposition #2 – Lieux de représentation – À adopter sans débats
Lieux de représentation actuels
Collectif pour un Québec sans pauvreté
RQIC
ATTAC-Québec
Eau secours
Ligue des droits et libertés

Proposition #3 – Niveaux de représentation			
Lieux de représentation	Niveau¹¹ 1	Niveau 2	Niveau 3
Collectif pour un Québec sans pauvreté		X	
RQIC	X		
ATTAC-Québec	X		
Eau secours	X		
Ligue des droits et libertés	X		

Proposition #4

Attendu la crise économique actuelle et l'appauvrissement qu'elle engendrera chez plusieurs personnes ;
Attendu la crise économique actuelle et les pressions qu'elle exercera sur les finances publiques ;
Attendu les risques que cette crise se traduise par des hausses de tarifs, des coupures dans les services publics et les programmes sociaux ;

Il est proposé que :

Le MÉPACQ développe une analyse sur les différents impacts de la crise économique sur les conditions de vie des personnes.
Que le MÉPACQ mène une campagne sur ces enjeux, prioritairement contre la hausse de tarification des services.
Et/ou
Que le MÉPACQ se mobilise sur ces enjeux. (Soit sur ses propres base et/ou avec d'autres acteurs).

¹¹ **Niveau 1** : Appui politique uniquement
Niveau 2 : Participation à certaines rencontres uniquement (AG, CoCo, AGA...)
Niveau 3 : Participation active selon la conjoncture

Proposition #5

Attendu l'expérience de production d'outils que détient le MÉPACQ dans le cadre d'élections et compte tenu que très peu de matériel d'information et d'animation est disponible pour les citoyens et les groupes,

il est proposé que :

Le MÉPACQ produise un outil dans le cadre des élections municipales en abordant notamment les questions de régionalisation, localisation, lutte à la pauvreté et démocratie municipale, le cas échéant, que des outils soient produits dans le cadre d'élections fédérales et/ou provinciales.

Proposition #6

Que le MÉPACQ développe une analyse de la lutte à la pauvreté en lien avec le nouveau plan de lutte à la pauvreté, la stratégie gouvernementale de modernisation de l'État, du rôle accru qu'il entend donner à la philanthropie, de son orientation de décentralisation/régionalisation, etc.

Pour ce faire :

Que le CLS organise des formations lors des Co.Co., prépare des documents d'appropriation de ces enjeux... etc.

Proposition #7

Attendu l'importance de la question environnementale et le risque que celle-ci soit balayée du revers de la main dans un contexte de crise économique ;

Attendu la production de l'outil sur l'industrialisation de l'agriculture en février 2009 ;

Attendu le rôle fondamental de l'agriculture dans la protection de l'environnement et dans la lutte à la pauvreté ;

Il est proposé que le MÉPACQ travaille avec des alliés, sur des questions touchant l'industrie de l'agro-alimentaire et, s'il y a lieu, sur la place publique.

L'ÉDUCATION POPULAIRE AUTONOME

3.1 Le comité et son fonctionnement

<u>Mandat</u>	1. Promouvoir l'éducation populaire autonome en tant que moyen de participer à la transformation sociale. 2. Faciliter le développement des pratiques d'éducation populaire autonome. 3. Favoriser le développement de la réflexion sur l'éducation populaire autonome. <u>Note explicative</u> : Ces trois composantes se réalisent à deux niveaux. L'un, à l'interne et de façon prioritaire, s'adresse aux groupes de base membres des tables régionales. L'autre, à l'externe, vise l'ensemble du mouvement communautaire québécois, mais surtout les groupes alliés du MÉPACQ. Les principaux moyens envisagés pour réaliser les différents volets de ce mandat sont : 1. Promotion de l'éducation populaire autonome : Formations et rencontres intersectorielles. 2. Développement des pratiques de l'éducation populaire autonome. 3. Développement de la réflexion sur l'éducation populaire autonome : Comité ÉPA, rencontre intersectorielle sur l'ÉPA, Comité de coordination du MÉPACQ et formation en éducation populaire autonome.			
Rencontres	3 rencontres : 9 septembre 2008, 14 novembre 2008, 18 février 2009			
Participation	Diane Gauthier Guy Fortier Henri-Paul Labonté	MÉPAL CPRF AGEPA	Benoit Lavergne Christine Bernier Stéphanie Roux	RÉPAT CPRF Secrétariat national du MÉPACQ

Évaluation du fonctionnement : Étant donné le départ de Sylvia Roy, coordinatrice, au cours de l'année 2008-2009 le comité éducation populaire autonome a eu quelques difficultés à réaliser l'ensemble de ses objectifs. La première rencontre a été réalisée par Sylvia et les deux autres par la nouvelle responsable du comité suite au remaniement, Stéphanie Roux. L'objectif principal, cette année, était de travailler à la réalisation d'une journée d'échange sur l'éducation populaire autonome. La responsabilité de ce mandat incombant à la permanence, l'événement a souffert du changement de garde à la coordination et n'a pu être organisé. Comme dans les années antérieures, le nombre de rencontres n'a pas permis de maximiser le potentiel du comité.

3.2 Les réalisations et les résultats de l'année 2008-2009

Promotion de l'éducation populaire autonome : Formation et rencontre intersectorielle.

RÉALISATIONS ET RÉSULTATS

Puisque que le CÉPA de l'année 2007-08 a terminé avec brio la formation en éducation populaire autonome *Pour un monde de justice et d'égalité. Choisir l'ÉPA*, le comité de cette année a pu en faire la promotion tout au long de l'année et ce en collaboration avec le CPRF et les Tables régionales. Notons que la formation finalement prévue par la Table de Montréal, initialement prévue pour mai 2009, devra cependant être reportée à l'année prochaine. Par ailleurs, les regroupements présents à Montréal ont tous reçus la documentation reliée à la formation.

Suite à cela, en collaboration avec l'AGÉPA, une formation de formateurs a été présentée à Drummondville au cours du mois de février 2009 afin de créer des multiplicateurs et cette journée fut un succès.

Selon les commentaires tirés des fiches d'évaluations, le CÉPA a pu constater que l'appréciation de la formation est très positive, surtout quant à l'utilisation du mille-feuille, à l'échange tout au cours de la rencontre et globalement à la prise de conscience face à l'éducation populaire autonome. Par contre, il faudra remettre la formation à jour car certains éléments sont désuets - le salaire minimum par exemple. Il faudrait également adapter la formation de façon à ce que l'animation soit faite selon les règles de l'ÉPA et moins comme une présentation animée. Enfin, quelques coquilles qui se sont glissées dans le document devront être corrigées.

FORMATIONS DONNÉES DU 1^{er} AVRIL 2008 AU 31 MARS 2009

1er avril 2008	Val d'Or		5 participantEs
2 avril 2008	Amos		10 participantEs
3 avril 2008	Ville-Marie		20 participantEs
4 avril 2008	Rouyn		25 participantEs
7 mai 2008	Nicolet	1 journée	13 participantEs
14 mai 2008	Gatineau	1 journée	24 participantEs
29 mai 2008	Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier		
		2 heures	17 participantEs
5 janvier 2009	Montréal (PEC)		25 participantEs
17 février 2009	Montréal (Maison d'Aurore)		
		3 heures	8 participantEs
26 février 2009	Drummondville	1 journées	16 participantEs

RÉALISATIONS ET RÉSULTATS

Le site internet sans/100 détours, qui vise la promotion et le développement des pratiques d'ÉPA, est en fonction depuis l'année dernière. Puisque l'objectif de ce site est de diffuser auprès de l'ensemble du mouvement communautaire québécois tous les outils produits par le MÉPACQ, de recueillir les outils soumis par différents groupes d'ÉPA et de les partager, nous considérons qu'il n'est pas utilisé à sa juste valeur. Nous réitérons la volonté qu'il soit jumelé au site internet du MÉPACQ. Donc pour l'année qui viendra, suite aux changements qui seront apportés au site du MÉPACQ, un lien devrait permettre aux internautes d'avoir les nombreux outils à portée de main.

Favoriser le développement de la réflexion sur l'éducation populaire autonome.

(AGA 2008 A-07)

Que le MÉPACQ organise, au cours de l'année 2008-2009, en collaboration avec des regroupements d'ÉPA, une ou deux journées de réflexions sur les pratiques d'ÉPA.

RÉALISATIONS ET RÉSULTATS

Comme on l'a mentionné plus haut le mandat confié au CÉPA en décembre 2007 par le comité de coordination à l'effet de tenir des journées de réflexion et de partage sur les pratiques d'ÉPA n'a pu être réalisé. Les objectifs identifiés étaient de maintenir un lieu de rencontre pour parler et pour partager sur nos pratiques d'ÉPA et de réaliser des rapprochements avec les regroupements et les organismes qui pratiquent l'éducation populaire autonome.

Malheureusement, étant donnée la transition à la coordination du MÉPACQ en cours d'année, l'objectif n'a pu être atteint. Il serait intéressant de poursuivre la démarche déjà débutée en revoyant ces objectifs.

3.3 Les perspectives générales

La promotion de l'éducation populaire autonome reste une priorité pour le CÉPA. À cet effet, la possibilité de poursuivre les formations de multiplicateurs, offertes en parallèle avec la formation initiale, reste une avenue intéressante. Le comité se positionne aussi en faveur de la modification de la formation afin qu'elle soit donnée en deux parties de trois heures. Cette observation a été notée l'an dernier lors du bilan annuel et il faudrait réellement s'y attarder.

Par ailleurs, notons que, lors de leur réunion du 18 février, en réponse à une idée émanant du comité exécutif, les membres du Comité ÉPA ont discuté de l'opportunité de fusionner le CÉPA et le CLS. Bien qu'aucune position formelle n'ait alors été adoptée, les membres étaient plutôt défavorables à cette perspective. Selon eux et elles, l'existence d'un comité

autonome paraît le meilleur moyen de garantir la réalisation du mandat du comité. L'opinion générale exprimée au sein du comité favorise donc la continuité. Depuis, après concertation, les membres du comité se sont entendus pour soumettre à l'Assemblée générale annuelle une proposition en ce sens (voir ci-bas).

Propositions à soumettre à l'AGA

Propositions # 1

Que le MÉPACQ poursuive la production d'outils d'ÉPA au besoin.

Proposition # 2

Étant donnée l'importance pour le MÉPACQ de faire la promotion de l'éducation populaire autonome, il est proposé :

Que le comité éducation populaire autonome mette à jour la formation *Pour un monde de justice et d'égalité. Choisir l'ÉPA*, ainsi que les documents qui y sont reliés.

Que le comité éducation populaire autonome organise, au cours de l'année 2009-2010, en collaboration avec des regroupements d'ÉPA, une journée de réflexion sur les pratiques d'ÉPA.

Proposition # 3

Attendu que

- L'éducation populaire autonome est inhérente à notre mouvement (Mouvement d'Éducation Populaire et d'action communautaire.);
- Une réflexion sur la place de l'éducation populaire autonome dans le mouvement communautaire québécois reste à faire;
- Un important travail de promotion et de valorisation de l'éducation populaire autonome est également à faire ;
- La formation et la production d'outils d'éducation populaire autonome contribuent à ces objectifs ;
- Le Mouvement d'Éducation Populaire et d'Action Communautaire du Québec est un acteur de premier plan pour l'atteinte de ces objectifs;
- Ce travail risque de ne pas pouvoir être réalisé s'il y a fusion du comité éducation populaire autonome avec un autre comité ;

Que le Comité éducation populaire autonome reste un comité indépendant des autres comités afin qu'il consacre ses efforts exclusivement à l'éducation populaire autonome.

LA RECONNAISSANCE ET LE FINANCEMENT (R-F) DE L'ÉPA ET DE L'ACA*

* Ce dossier est piloté par le Comité exécutif du MÉPACQ

4.1 Éléments de contexte

Tout en étant conscientEs des ressources et des efforts que commandent le dossier reconnaissance et financement (R-F), le Comité exécutif évalue tout de même que le MÉPACQ joue encore un rôle de premier plan dans ce dossier. Par ses positions idéologiques et politiques, par le travail « terrain » effectué par ses regroupements régionaux membres et par le travail effectué au sein du Comité DCD, le MÉPACQ s'avère un joueur d'importance. Sur ce dernier point, le travail du MÉPACQ est reconnu par ses pairs tant au Comité DCD qu'au RQ-ACA.

Le RQ-ACA a rencontré le ministre Hamad le 1^{er} mai 2008 afin de lui déposer le document issu de la consultation interne au RQ-ACA s'intitulant « Proposition d'éléments à intégrer au Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire et d'action bénévole 2008-2013 » adopté par le C.A. le 7 avril 2008. Ce plan d'action, qui devait être publié au printemps 2008, a été reporté à l'automne, pour finalement être reporté encore une fois à février 2009, puis à novembre 2009 et maintenant à l'hiver 2010 ! Selon les informations en provenance du SACAIS, le Ministre veut revoir certains critères de l'action communautaire autonome, notamment celui de la transformation sociale. Dans le cadre des « négociations » entre le Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) et les organismes d'ACA financés par ce ministère, ce dernier a exprimé son désir de réduire l'ACA à six critères (plutôt que huit). Cette position est justifiée par le fait qu'il est difficile d'évaluer la notion de « transformation sociale ». De plus, il semble que la notion « territoriale » prendra une place plus importante dans le nouveau Plan d'action. Il pourrait y avoir une consultation sur le prochain plan d'action à l'automne 2009.

Actuellement, tant le RQ-ACA que l'ensemble de ses composantes rejettent ces modifications (qui seraient un recul important par rapport à la reconnaissance obtenue lors du 1^{er} Plan d'action), mais un doute subsiste sur l'adhésion à cette position au sein des groupes de base. Le travail sur cette question devra faire l'objet d'une attention particulière tant au sein des différents regroupements nationaux qu'au sein même du MÉPACQ.

En complément, soulignons que le dossier de la reconnaissance juridique a pris une place importante au sein du RQ-ACA en réponse à la consultation déclenchée par la Ministre Monique Jérôme-Forget en novembre 2009 : document d'analyse, consultation, production d'un mémoire, etc. Avec la démission de cette Ministre, des questionnements sont soulevés quant à la poursuite de cette réforme...

Au niveau des faits saillants de cette année concernant la défense collective des droits, notons une campagne de pression pour le rehaussement du financement des organismes en DCD qui a eu lieu à l'automne. Or, le déclenchement hâtif des élections provinciales nous a obligés à revoir la stratégie et à interpellier des candidatEs plutôt que des députéEs. À l'hiver 2009, une seconde campagne a été menée, cette fois-ci à l'endroit des députéEs nouvellement éluEs. La participation du MÉPACQ et de l'ensemble des organismes en défense collective des droits a été fort intéressante puisque plus de soixante et un (61) députéEs ont été interpellés par des organismes locaux et/ou régionaux.

L'année à venir sera également cruciale pour l'avenir du comité DCD. Avec la restructuration du RQ-ACA, le statut futur du comité DCD doit être revu. Rappelons qu'actuellement ce comité bénéficie d'un statut particulier au sein du RQ-ACA lui conférant certaines responsabilités « autonomes » dont la représentation auprès du SACAIS en ce qui concerne le programme du Fonds d'aide (volet # 1) s'adressant aux organismes de défense collective des droits. En ce sens, les regroupements en défense collective des droits ont convenu de mener des consultations à ce sujet au cours de l'automne 2009. À cette fin, un document de consultation sera envoyé par le comité DCD aux regroupements. Le comité DCD proposera au CA du RQ-ACA, de déposer une recommandation quant au statut futur du comité DCD à l'Assemblée générale du RQ-ACA de janvier 2010 ou, si cela s'avère impossible, à l'Assemblée générale de juin 2010.

4.2 Les réalisations et les résultats de l'année 2008-2009

(AGA 2008 A-09)

Que le MÉPACQ reconduise les principaux éléments adoptés lors de l'AGA qui a eu lieu en juin 2007 tout en maintenant le même niveau d'implication dans les lieux de représentation; Que le MÉPACQ, dans le champ de la reconnaissance et du financement de l'ACA et de l'ÉPA en 2008-2009, priorise les questions spécifiques qui sont liées à la reconnaissance et au financement des organismes de DCD, dont l'obtention d'une hausse significative du budget qui leur est dévolue. Que le MÉPACQ poursuive son travail sur la reconnaissance et le financement de l'ÉPA et de l'ACA, par le biais de sa participation au RQ-ACA et au Comité DCD, tout en appliquant les éléments de la résolution D-1, adoptée lors du Congrès d'orientation 2006, qui se lit comme suit: « Ne pas limiter le travail en fonction du financement de l'État québécois, mais suivre les autres questions en lien avec la reconnaissance et le financement des organismes d'ÉPA et de défense collective des droits et intervenir au besoin. »

La réalisation de ces objectifs se concrétisera principalement par:

A) La participation au RQ-ACA

A.1- Participation régulière aux rencontres des instances statutaires du RQ-ACA (AG et C.A)

A.2- Participation au comité « OBNL/numéro de bienfaisance » (incluant la consultation des groupes de base et/ou des regroupements nationaux).

A.3- Suivre avec vigilance le dépôt de la recherche sur l'application de la PRAC (Deena White) et intervenir au besoin.

A.4- Suivre avec vigilance la question de la composition du C. A. du RQ-ACA et intervenir au besoin.

B) La participation au Comité DCD du RQ-ACA

B.1- Participation régulière aux rencontres du Comité DCD.

B.2- Participation aux rencontres des regroupements nationaux.

B.3- Participation active à la campagne de pression pour l'obtention d'une augmentation significative des budgets dévolus aux organismes de DCD.

B.4- Soutien important accordé aux activités et aux démarches du Comité DCD (plan d'action, recherche, etc.).

C) Aspect général:

C.1- Favoriser la circulation de l'information auprès des Tables et des groupes de bases en ce qui concerne les questions liées aux enjeux de la reconnaissance et du financement des organismes d'ACA (particulièrement en DCD).

(AGA 2008 A-10)

Que le MÉPACQ, dans le champ de « la reconnaissance et du financement » en 2008-2009, mette l'accent prioritairement sur la tenue d'une campagne de pression « mordante » de l'ensemble des organismes nationaux, régionaux et de BASE en défense collective des droits pour l'obtention d'une hausse significative des sommes qui leur sont dévolues par le Fonds d'aide du SACAIS.

A) La participation au Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA)

A.1 - Participation régulière aux rencontres des instances statutaires du RQ-ACA (AG et C.A)

- Participation au CA spécial du RQ-ACA portant sur le plan d'action gouvernemental (7 avril 2008).
- Participation à l'AG extraordinaire et l'AGA du RQ-ACA (30 mai 2008).
- Participation à sept (7) rencontres régulières du CA du RQ-ACA (voir les dates dans la section informations complémentaires).
- Participation au Lac à l'épaule du 26 novembre 2008.
- Plan d'action gouvernemental 2008-2013 : trois personnes du RQ-ACA ont rencontré le ministre Hamad le 1^{er} mai 2008 afin de lui déposer le document issu de la consultation interne au RQ-ACA s'intitulant « Proposition d'éléments à intégrer au Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire et d'action bénévole 2008-2013 » adopté par le C.A. le 7 avril 2008.
- Devant les rumeurs de modification des critères d'ACA, le RQ-ACA a écrit une lettre à Sam Hamad pour obtenir une rencontre.
- Consultation parmi les secteurs et dépôt d'un mémoire du RQ-ACA dans le cadre de la consultation sur la réforme du droit des associations personnalisées.
- Dépôt d'un mémoire dans le cadre de la consultation pré-budgétaire de Mme Jérôme-Forget.
- Processus d'analyse et de restructuration du RQ-ACA par la firme Interface et dépôt des conclusions au CA du RQ-ACA.
- Dépôt d'un mémoire dans le cadre de la consultation pré-budgétaire de Mme Jérôme-Forget.
- Loi # 7 (PPP dans le communautaire) : rédaction et dépôt d'un mémoire questionnant fortement les impacts de cette loi sur les organismes communautaires et demandant la suspension de son adoption.
- Programmes de financement : mise à jour du document relevant l'ensemble des subventions accordées par le gouvernement québécois aux organismes d'ACA.

A.2 - Participation au comité « OBNL/numéro de bienfaisance » (incluant la consultation des groupes de base et/ou des regroupements nationaux).

- Participation à cinq (5) rencontres du Comité OBNL du RQ-ACA (voir les dates dans la section informations complémentaires).

- Les membres du Comité OBNL du RQ-ACA ont déposé des recommandations pour fin de discussion et prise de décision sur la suite à donner à la consultation relative à la réforme du droit des associations personnalisées.
- Consultation réforme du droit des associations personnalisées : rappel aux Tables, compilation et rédaction de recommandations du MÉPACQ (mise en page de deux documents distincts) et envoi aux Tables et au RQ-ACA + suivi du dossier (en particulier : lien avec la permanence du RQ-ACA...).
- Lobbyiste : le RQ-ACA et la TRPOCB ont déposé, le 7 mai 2008, un mémoire conjoint portant sur la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme au Québec*. Rappel : le Commissaire au lobbyisme du Québec vise à assujettir les OSBL à cette loi.
➔ Aucun nouveau développement depuis, mais à suivre de près, particulièrement pour les organismes en DCD...

A.3 - Suivre avec vigilance le dépôt de la recherche sur l'application de la PRAC (Deena White) et intervenir au besoin.

- Préparation, participation et suivi de la rencontre du C.A. spécial du RQ-ACA portant sur le document s'intitulant « Proposition d'éléments à intégrer au Plan d'action gouvernemental (...) » (Montréal – 7 avril 2008).
- Participation au séminaire sur le rapport de l'équipe d'évaluation de Deena White portant sur la *Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire* organisé par le RQ-ACA.

A.4 - Suivre avec vigilance la question de la composition du C.A du RQ-ACA et intervenir au besoin.

- Dépôt, par la firme Interface, de son rapport sur la restructuration du RQ-ACA. Il est proposé que les secteurs soient abolis et que les regroupements adhèrent directement au RQ-ACA. Selon leur proposition, la composition du CA serait également modifiée. Les modalités exactes restent à être déterminées ultérieurement par le comité restructuration et être adoptées en Assemblée générale.

APPRÉCIATION ET ÉVALUATION DU TRAVAIL RÉALISÉ AU CA DU RQ-ACA EN 2008-2009

L'année qui vient de s'écouler s'est déroulée en dents de scie et a demandé beaucoup d'énergies au MÉPACQ dans le dossier reconnaissance et financement (R-F). Plusieurs consultations des instances et groupes de base, multitudes de rencontres « externes », report de l'annonce du plan gouvernemental 2008-2013, campagne de pression, développement des questions liées au « partenariat » public / privé / communautaire, etc.

Le comité OBNL / # d'œuvre de charité du RQ-ACA, dans le cadre de la consultation portant sur la réforme du droit des associations personnalisées, a produit un document de consultation afin de favoriser des positions communes et collectives de l'ensemble du mouvement d'ACA. Malgré certaines positions communes, plusieurs divergences importantes demeurent (sensiblement les mêmes que celles identifiées lors de la consultation en 2007-2008). La période de consultation gouvernementale étant passée, on peut s'attendre à un dépôt d'un projet de loi avant l'été ou à l'automne 2009 (quoique avec le départ de la Ministre Forget, rien n'est moins sûr...). Une des demandes centrales dans

ce processus gouvernemental est sans aucun doute l'obtention d'une nouvelle consultation sur cet éventuel projet de loi. Étant donné les enjeux importants soulevés par ces deux questions et le fait que les changements apportés seront en vigueur pour plusieurs années par la suite, le Comité exécutif recommande de suivre ce dossier de très près, notamment le numéro d'œuvre de charité pour les organismes de DCD. En terminant, soulignons aussi que le Comité OBNL / # d'œuvre de charité du RQ-ACA, suit les développements sur le plan fédéral (projet de loi C-4 *régissant les organismes à but non lucratif et certaines personnes morales* déposé en janvier 2009) ainsi que la politique du gouvernement québécois en ce qui concerne les possibilités de déductions fiscales en lien avec les OSBL...

Outre les dossiers mentionnés ci-dessus, le travail du CA du RQ-ACA a été axé sur quelques autres dossiers et beaucoup d'énergies ont été accordées à la vie interne comme telle. Une firme externe a été engagée pour dresser un diagnostic et faire des recommandations sur le fonctionnement du RQ-ACA. Cette question revêtira un caractère particulièrement important cette année puisque la composition même du RQ-ACA risque de s'en trouver modifiée. En effet, une proposition de modification du membership est en cours de discussion pour l'élargir à l'ensemble des regroupements nationaux (plus de 70) et non plus aux seuls secteurs comme actuellement (19-20). Le MÉPACQ aurait souhaité une démarche préalable auprès des regroupements concernés AVANT toute proposition de modification du membership pour les sonder sur leur intention d'adhérer – ou non – au RQ-ACA advenant un tel changement. Soulignons au passage que la situation au sein du RQ-ACA semble plus positive qu'avant. Ceci découle de différents facteurs dont la démarche de réflexion comme tel, une nouvelle coordination, le départ de certaines personnes au sein du CA, etc...

Tout en demeurant un interlocuteur privilégié auprès du gouvernement pour l'ensemble du mouvement ACA, le RQ-ACA rencontre toutefois des difficultés internes affaiblissant parfois sa capacité d'intervention politique et publique. Quelques-unes de ces difficultés sont en lien avec l'intérêt très inégal manifesté par les secteurs pour le RQ-ACA, l'application très variée des processus consultatifs selon les secteurs, le manque de suivi serré des décisions prises, les tensions découlant de la mise à pied du coordonnateur, etc. Jusqu'ici, le MÉPACQ demeure membre du RQ-ACA en espérant que certains dossiers concernant l'ensemble du mouvement d'ACA puissent se développer positivement.

B) La participation au Comité DCD du RQ-ACA

B.1 - Participation régulière aux rencontres du Comité DCD.

- Participation à six (6) rencontres du comité DCD (voir les dates dans la section informations complémentaires)

Tâches plus spécifiques assumées par le MÉPACQ

- Rédaction et envoi d'un document de travail portant sur les pistes potentielles de financement « autonome » du Comité DCD, préparation de la grille de compilation et compilation des résultats et recommandations.

- Rédaction du bilan 2007-2008 et du plan d'action 2008-2009 pour dépôt à la rencontre du Comité DCD du 15 septembre 2008 ainsi que sa mise à jour suite à cette rencontre pour envoi aux Regroupements nationaux.
- Rédaction et envoi de la demande du Comité DCD visant à obtenir un soutien financier du RQ-ACA.
- Suivi serré de la campagne de pression pour l'augmentation du financement des organismes de DCD.
- Production d'une grille de compilation de la consultation auprès des groupes de base sur les revendications et les moyens de pression des organismes en DCD pour l'année 2008-2009.

Autres tâches à l'interne

- Préparation de recommandations pour le MÉPACQ sur le document de consultation portant sur le *Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire et d'action bénévole 2008-2013*.
- Lecture et commentaires sur une nouvelle version du « projet d'harmonisation des dates de Protocole d'entente 2008-2011 » du SACAIS.
- Principal répondant au sein du RQ-ACA de la consultation OSBL / # d'œuvre de charité.
- Préparation du point « Reconnaissance et financement » au sein des instances du MÉPACQ dont la rédaction du de bilan 2007-2008 et de perspectives d'action 2008-2009 de la section « Reconnaissance et financement » pour l'AGA.
- En vrac : contacts téléphoniques avec les Tables du MÉPACQ + réponse à quelques demandes de groupes de base + suivi régulier avec le Comité exécutif du MÉPACQ + suivi de l'ensemble des questions liées à la reconnaissance et au financement, incluant **beaucoup de lecture...**
- Le MÉPACQ est intervenu de façon « autonome » par la rédaction et l'envoi d'un communiqué de presse en soutien au Regroupement des assistées sociales et assistés sociaux du Témiscouata (RASST) concernant la perte probable de leur numéro de charité.

Principales activités menées :

- Le 3 juin 2008 un sondage (« Compilation synthèse – sondage sur nos revendications en défense collective des droits ») a été envoyé à l'ensemble des regroupements et groupes nationaux en défense collective des droits pour fin de consultation. Ce sondage a permis au comité DCD d'établir des revendications claires pour sa campagne de mobilisation de 2008-2009. Cependant, dû au fait du grand partage des avis sur ces propositions, celles-ci devaient faire l'objet d'une réflexion lors d'une journée prévue en 2009 (en date du 20 avril, cette journée n'a pas encore eu lieu). Cette recommandation est pour l'instant conservée et sera reportée au plan d'action de l'année 2009-2010. Au total, 15 regroupements (sur 21) ont participé au sondage et 164 groupes membres (sur 350) y ont participé. Au MÉPACQ, 35 groupes de base y ont répondu
- Il y a eu quatre (4) rencontres entre le SACAIS et le comité DCD (8 mai 2008, 26 septembre 2008, 21 novembre 2008 et 22 janvier 2009). Les principaux sujets discutés lors de ces rencontres furent :

- Gestion du programme du FAACA – État de la situation ;
 - Démarche relative à l'expérimentation de la grille de collecte d'information ;
 - Outil permettant l'analyse mission unique ou principale en défense collective des droits ;
 - Projet pilote visant l'ajustement des protocoles en fonction des exercices financiers ;
 - Rehaussement des organismes de défense collective des droits ;
 - Plan d'action gouvernemental.
- Le comité a effectué le suivi et une analyse du projet d'harmonisation des dates de protocole. Pour l'instant, ce projet est reporté à 2010-2011
 - Le comité a effectué une veille concernant le prochain *Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire et d'action bénévole*. La publication du plan risque d'être reportée à l'hiver 2010.
 - Le processus de restructuration du RQ-ACA aura un impact sur le statut du comité DCD qui a débuté sa démarche de réflexion sur ce futur statut. Une consultation et prise de décision à ce sujet seront parties intégrantes du plan d'action de l'an prochain.

B.2 - Participation aux rencontres des regroupements nationaux.

- Participation aux deux (2) rencontres des regroupements et groupes nationaux en défense collective des droits (17 avril 2008, 30 septembre 2008).

B.3 - Participation active à la campagne de pression pour l'obtention d'une augmentation significative des budgets dévolus aux organismes de DCD.

- Campagne de l'automne 2008 : deux contractuelLes ont été engagéEs par le comité DCD pour encadrer la campagne. Du côté du MÉPACQ, la permanence a fait circuler l'information au sein des Tables régionales et auprès des regroupements et groupes nationaux en DCD. La permanence a également participé à la rédaction des lettres-types destinées aux candidatEs et celle pour le Ministre Sam Hamad. Le MÉPACQ a fait la compilation de la participation des Tables régionales et celles-ci ont interpellé leurs groupes de base pour les inviter à participer, certaines ont organisé une conférence de presse, d'autres un communiqué de presse et une couverture médiatique a eu lieu dans certaines régions.
- Campagne de l'hiver 2009 : La permanence a fait circuler l'information au sein des Tables régionales membres du MÉPACQ et auprès des regroupements et groupes nationaux en DCD. La permanence a également participé à la rédaction des lettres-type envoyées à Monique Jérôme-Forget et participé à une rencontre avec Monique Richard, porte-parole de l'opposition en matière d'emploi et de solidarité sociale. Les Tables régionales et/ou les groupes de base étaient invités à relancer leurs députéEs, soit physiquement, par téléphone ou par lettre. Le MÉPACQ a fait la compilation de la participation des Tables régionales :
 - 9 Tables régionales ont participé à la campagne ;
 - 5 Tables régionales ont eu une rencontre physique avec un total de 14 députéEs ;
 - 3 Tables régionales ont eu une discussion téléphonique avec un total de 13 députéEs.

- Un des points très positifs de la dernière campagne est le suivi serré qui en a été fait, le nombre de députéEs rejointEs directement (sans précédent) et le rôle central joué par le MÉPACQ (regroupements régionaux et secrétariat national) dans ce travail. Les résultats de ces pressions commencent à se faire sentir.

B.4 - Soutien important accordé aux activités et aux démarches du Comité DCD (plan d'action, recherche, etc.).

- Cette année, les regroupements et groupes nationaux en DCD ont accepté de verser un montant correspondant à 0,5 % de leur subvention en provenance du SACAIS avec un maximum de 500\$ pour le financement du comité DCD. Pour le MÉPACQ, ceci s'est traduit par une contribution de 500\$. Également, le RQ-ACA a accepté de verser une somme non récurrente de 10 000\$. Le comité s'est ainsi retrouvé avec un fond d'environ 17 000\$ pour mener ses campagnes de mobilisation et s'occuper des affaires courantes du comité. Par conséquent, le comité a pu engager une « permanence » qui avait pour tâche de coordonner les campagnes de mobilisation et effectuer les travaux reliés aux activités du comité (compte-rendu des rencontres, bilan annuel, perspectives 2009-2010, plan d'action, etc.). Cette ressource a permis de réduire le soutien à accorder au Comité.

C) Aspect général

C.1 - Favoriser la circulation de l'information auprès des Tables et des groupes de base en ce qui concerne les questions liées aux enjeux de la reconnaissance et du financement des organismes d'ACA (particulièrement en DCD)

- Rédaction de la partie sur la Reconnaissance et le financement pour le document sur le Bilan 2007-2008 et les Perspectives 2008-2009 du MÉPACQ.
- Rédaction et envoi du document « Suivi du dossier Reconnaissance et financement » aux Tables membres du MÉPACQ
- Envoi d'un compte-rendu « mépacquien » dans les jours suivant chacune des rencontres, tant en ce qui concerne le comité DCD que le RQ-ACA.
- Suivi téléphonique et par courriel avec certaines Tables et groupes de base concernant le dossier reconnaissance et financement. Envoi régulier de correspondance générale à l'ensemble des Tables.

(AGA 2008 A-10)

Que le MÉPACQ, dans le champ de « la reconnaissance et du financement » en 2008-2009, mette l'accent prioritairement sur la tenue d'une campagne de pression « mordante » de l'ensemble des organismes nationaux, régionaux et de BASE en défense collective des droits pour l'obtention d'une hausse significative des sommes qui leur sont dévolues par le Fonds d'aide du SACAIS.

Cette proposition a été présentée à la rencontre des regroupements et groupes nationaux en DCD du mois de septembre. Malheureusement, elle n'a pas été retenue. Également, lors de la campagne d'hiver, nous avons proposé, dans le cadre d'une approche d'escalade des

moyens de pression, une action plus mordante qui a encore une fois été rejetée. Par contre, les membres du comité DCD se sont dits en faveur d'une telle action dans le cas où le Comité ne réussirait pas à rencontrer Sam Hamad à l'automne 2009, comme le SACAIS l'a proposé au comité lors de leur dernière rencontre conjointe.

APPRÉCIATION ET ÉVALUATION DU TRAVAIL RÉALISÉ AU COMITÉ DCD DU RQ-ACA EN 2008-2009.

L'embauche de contractuelLes en soutien et suivi de la campagne de pression à l'automne 2008 et à l'hiver 2009 ainsi que l'embauche d'une « permanence » à raison de 5 heures par semaine à partir de février 2009 a permis au Comité d'être beaucoup plus efficace, tout en allégeant les tâches des membres du Comité. Ces embauches ont été rendues possibles grâce à un financement en provenance du RQ-ACA (10 000\$) et de cotisations des regroupements (7 000\$). Compte tenu que des fonds sont encore disponibles pour l'an prochain, le Comité continuera avec la même formule que tous et toutes ont grandement appréciée.

Les campagnes de mobilisation qui ont eu lieu à l'automne et à l'hiver ont généralement bien fonctionné. Par contre, le déclenchement d'élections au niveau provincial à l'automne est venu chambouler l'agenda de la campagne initialement prévue. Ainsi, à l'intérieur d'un court laps de temps, le Comité a dû modifier ses moyens de pressions pour les adapter au contexte d'une campagne électorale. Ce changement a entraîné une certaine confusion, notamment au niveau des groupes de base. Malgré tout, la participation a été bonne. Pour la campagne de l'hiver, l'organisation a été mieux préparée et le bilan démontre une très bonne participation. Les 125 députéEs nouvellement éluEs ont reçu une lettre en provenance du comité DCD qui expliquait nos revendications. Par la suite, soixante et un (61) députéEs ont été rencontrés ou rejoints par téléphone par des regroupements régionaux ou des groupes de base.

Cette campagne nous a permis de réaliser que les éluEs ne connaissaient pas les organismes en défense collective des droits et ne faisaient pas la différence entre ces derniers et ceux d'action communautaire autonome (notamment santé services sociaux). Cette campagne a donc permis d'informer les députéEs sur cet important aspect. L'annonce imminente d'un léger rehaussement (1,5%) des organismes financés par le SACAIS (volet DCD) accompagné d'un nouveau seuil minimal à 30 000 \$ (au lieu de 25 000 \$) est un geste certes positif dans le contexte socio-économique actuel, mais demeure encore très loin de nos demandes. Le Comité exécutif juge donc important de mentionner cette possible légère avancée tout en soulignant que la campagne de pression menée ces derniers mois n'est pas étrangère à celle-ci (donc « payante ») ET QUE CET EXERCICE DEVRAIT ÊTRE REPRIS AVEC ENCORE PLUS DE VIGUEUR L'AN PROCHAIN. Un des points très positifs de la dernière campagne est le suivi serré qui en a été fait, le nombre de députéEs rejoints directement (sans précédent) et le rôle central joué par le MÉPACQ (regroupements régionaux et secrétariat national) dans ce travail.

Enfin, la restructuration du RQ-ACA, et par le fait même, la remise en question du statut du comité DCD a été une question abordée en fin d'année. Cette décision importante

constituera possiblement une des priorités pour l'an prochain, avec le rehaussement de notre financement.

Propositions soumises à l'Assemblée générale annuelle

Proposition # 1 — À adopter sans débats

Que le MÉPACQ, dans le champ de la reconnaissance et du financement de l'ACA et de l'ÉPA en 2009-2010, priorise les questions spécifiques qui sont liées à la reconnaissance et au financement des organismes de DCD, dont l'obtention d'une hausse significative du budget qui leur est dévolue. Que le MÉPACQ suive les développements concernant le plan d'action en action communautaire autonome.

Que le MÉPACQ suive les développements concernant les orientations gouvernementales, plus particulièrement la régionalisation et le rôle des fondations dans le financement d'organismes et/ou projets.

Que le MÉPACQ poursuive son travail sur la reconnaissance et le financement de l'ÉPA et de l'ACA, par le biais de sa participation au RQ-ACA et au Comité DCD, tout en ne limitant pas le travail en fonction du financement de l'État québécois, mais suive les autres questions en lien avec la reconnaissance et le financement des organismes d'ÉPA et de défense collective des droits et intervenir au besoin.

La réalisation de ces objectifs se concrétisera principalement par :

A) La participation au RQ-ACA

A.1- Participation régulière aux rencontres des instances statutaires du RQ-ACA (AG et CA).

A.2- Participation au comité « OBNL/numéro de bienfaisance ».

A.3- Suivre avec vigilance la question de la restructuration et la composition du CA du RQ-ACA et intervenir au besoin.

B) La participation au Comité DCD du RQ-ACA

B.1- Participation régulière aux rencontres du Comité DCD.

B.2- Participation aux rencontres des regroupements nationaux.

B.3- Participation active à la campagne de pression pour l'obtention d'une augmentation significative des budgets dévolus aux organismes de DCD.

B.4- Soutien important accordé aux activités et aux démarches du Comité DCD.

C) Aspect général:

C.1 Que le MÉPACQ, dans le champ de « la reconnaissance et du financement » en 2008-2009, mette l'accent prioritairement sur la tenue d'une campagne de pression « mordante » de l'ensemble des organismes nationaux, régionaux et de base en défense collective des droits pour l'obtention d'une hausse significative des sommes qui leur sont dévolues par le Fonds d'aide du SACAIS.

C.2 Favoriser la circulation de l'information auprès des Tables et des groupes de base en ce qui concerne les questions liées aux enjeux de la reconnaissance et du financement des organismes d'ACA (particulièrement en DCD).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Représentations extérieures

07 avril 2008	CA spécial du RQ-ACA (Plan d'action gouvernemental)
17 avril 2008	Rencontre des Regroupements nationaux en DCD
15 mai 2008	Comité DCD
29 mai 2008	Séminaire du RQ-ACA (sur le rapport de l'équipe de recherche de Deena White)
30 mai 2008	AGA et AGE du RQ-ACA
18 juin 2008	CA du RQ-ACA
25 juin 2008	Comité OSBL / # d'œuvre de charité
15 septembre 2008	Comité DCD
24 septembre 2008	CA du RQ-ACA
30 septembre 2008	Rencontre des Regroupements nationaux en DCD
21 octobre 2008	Comité DCD
30 octobre 2008	CA du RQ-ACA
31 octobre 2008	Comité OSBL / # d'œuvre de charité
27 novembre	Lac à l'épaule
10 décembre 2008	Comité DCD
10 décembre 2008	Comité OSBL / # d'œuvre de charité
14 janvier 2009	CA du RQ-ACA
15 janvier 2009	Comité OSBL / # d'œuvre de charité
27 janvier 2009	Comité DCD
25 février 2009	CA du RQ-ACA
05 mars 2009	Comité DCD
11 mars 2009	Comité OSBL / # d'œuvre de charité
25 mars 2009	CA du RQ-ACA

Temps accordé au MÉPACQ au dossier reconnaissance et financement en 2008-2009

Total : ± 85 jours (environ 16 semaines)

Temps accordé à l'interne (± 25 jours)

Préparation de documents (incluant des recommandations aux instances), compte-rendu des rencontres, circulation d'information, réponses aux demandes des Tables et groupes de base, etc.

Temps accordé à l'externe (± 60 jours)

Préparation, participation et suivi des rencontres du RQ-ACA (AGA, C. A. et Comité OBNL/numéro de bienfaisance) et du Comité DCD en plus d'un soutien important aux activités des deux comités (préparation de documents, suivi de la campagne de pression, etc.).

LA VIE ASSOCIATIVE, LES MANDATS STATUTAIRES ET AUTRES

5.1 *Les instances*

5.1.1 L'Assemblée générale annuelle

Mandat statutaire	L'assemblée générale est souveraine et constitue la première instance décisionnelle du MÉPACQ. Elle est composée de trois délégué-e-s par Table régionale membre. Elle définit les orientations et détermine les priorités d'action.
Rencontre	Une rencontre les 13-14 juin à Berthierville (Lanaudière)
Participation	35 participant-e-s dont 31 provenant des Tables régionales membres.

Commentaires et évaluation : Dans le but de stimuler le débat, nous avons tenté deux nouvelles pratiques cette année. D'une part, nous avons organisé des ateliers de discussion large (sur la paix et la guerre, la reconnaissance et le financement et la régionalisation). D'autre part, nous avons réduit dramatiquement le nombre de propositions traitées en AGA. L'évaluation des deux pratiques s'est avérée positive ; elles seraient à reprendre dans les années à venir.

5.1.2 Le Comité de coordination

(AGA 2008 A-12)

Que le MÉPACQ réduise à trois le nombre de rencontres du Comité de coordination pour l'année 2008-2009.

Mandat statutaire	Le Comité de coordination (Co.Co.) exerce tous les pouvoirs entre la tenue des assemblées générales et voit à l'exécution des décisions prises et des mandats qui lui sont donnés par l'assemblée générale. Il doit adopter le plan de travail du MÉPACQ et définir les mandats du Comité exécutif et de certains comités de travail. Il sert de lieu d'échange sur les pratiques en éducation populaire autonome.
Rencontres	3 rencontres : 25-26 septembre 2008 (19 participant-e-s), 4-5 décembre 2007 (19 participant-e-s) et 19-20 février 2009 (19 participant-e-s)
Participation	Les délégué-e-s des onze Tables régionales membres du MÉPACQ.

Commentaires et évaluation : Des restrictions budgétaires ont limité à trois le nombre de Co.Co. en 2008-09. Nous constatons la faiblesse de la délégation de certains regroupements régionaux et tenons à rappeler l'importance de la présence des élu-e-s à cette instance. De plus, le comité exécutif précise qu'il faudrait, à l'avenir, repenser la nature des délibérations aux Co.Co. Ceux-ci étant un lieu privilégié de débat, trop de temps est alloué aux rapports des comités et pas assez à la formation et aux débats politiques nécessaires pour faire avancer le Mouvement.

Proposition # 1

Avec beaucoup de tristesse,

- Étant donné les restrictions budgétaires qui s'annoncent encore l'an prochain,
- Attendu que l'article 24 des Statuts et règlements du MÉPACQ précise que le nombre de rencontres du Comité de coordination peut passer de 4 à 3 par année lors de restrictions budgétaires;

le comité exécutif sortant propose :

- Que le MÉPACQ réduise à trois le nombre de rencontres du Comité de coordination pour l'année 2009-2010.

5.1.3 Le comité exécutif et son fonctionnement

Mandat	Le Comité exécutif s'acquitte des mandats qui lui sont confiés. Il sert de porte-parole officiel, assure la gestion de l'organisme et du personnel et supervise les différents comités de travail. Il est composé de quatre personnes élues par l'AGA provenant de régions différentes et d'un représentant-e de la permanence. Les membres du Comité exécutif désignent entre eux ou elles un président-e, un vice-président-e, un-e secrétaire et un-e trésorier-ère. Le mandat du CE inclut les dossiers de la reconnaissance et du financement du MÉPACQ, tous les aspects de la vie associative du Mouvement, la gestion financière et administrative et la gestion du personnel. Le Comité exécutif est également responsable des liens avec les régions où le MÉPACQ est absent.
Rencontres	6 rencontres : 24 avril ; 11 juin ; 25-26 août 2008 ; 6-7 novembre 2008 ; 4 décembre (au Coco) ; 8-9 janvier 2009; 18 février; 31 mars-1 avril. Quatre rencontres téléphoniques: 22 mai 2008 ; 16 septembre 2008; 21 janvier 2009 ; 10 mars 2009.
Participation	1 avril à l'AGA: Michel Gagnon*, Diane Gauthier *, Normand Gilbert, Vincent Greason, Sylvia Roy (*mandat se terminant en juin 2008) l'AGA au 31 mars: Vincent Greason**, Normand Gilbert**, François Fournier, Steeve Émond, Permanence (**mandat se terminant en juin 2009) À noter: 1. En raison d'un changement d'emploi, François Fournier n'a jamais participé au CE. 2. « La Permanence » y ayant participé inclut Sylvia Roy, Marie-Ève Rancourt et Stéphanie Roux
Dossiers traités	-La Reconnaissance et le financement, y compris la participation au RQ-ACA et au Comité DCD. -Le renouvellement du <i>Cadre de référence pour un projet de société</i> . -Le site Internet. -La vie associative (Coco, AGA, bilan annuel, etc.). -Le financement des regroupements régionaux (incluant une rencontre avec le MESS et le SACAIS). -La gestion financière et administrative. -La gestion du personnel et des contrats de travail (notamment la démission de la coordonnatrice en septembre et les deux démarches d'embauche pour la remplacer).

Évaluation du fonctionnement : Une année très difficile sur plan du fonctionnement. Beaucoup de bouleversements au niveau du personnel, la place vacante au sein du comité et une surcharge de travail dans les regroupements régionaux ont fait en sorte que le travail du comité exécutif a été plus ardu cette année. Si une alternance plus régulière dans la

contribution de l'ensemble des tables à la composition du comité exécutif n'est pas constatée à l'avenir, il faudra envisager un système de délégation rotative statutaire

5.1.4 Autres comités de travail

Ailleurs dans ce bilan, vous trouverez l'évaluation du travail réalisé par les deux comités de travail du regroupement, soit le comité luttes sociales et le comité éducation populaire autonome.

En cours d'année, dans son rôle de « gestionnaire » du Mouvement, le comité exécutif s'est penché plus largement sur son état général. Outre la situation particulièrement difficile cette année au Secrétariat national, nous avons retenus quelques constats :

- Le comité exécutif a fonctionné à trois élus toute l'année. Le quatrième élu n'ayant pu remplir son mandat, son regroupement d'origine n'a pas assumé ses obligations cette année ;
- À presque tous les ans, au moins un regroupement n'assume pas ses responsabilités au niveau d'un comité de travail (changement de permanence, maladie, restructuration, double mandat...);
- Avec un secrétariat réduit à deux personnes, trois comités de travail impliquent que chaque membre de la permanence ait une responsabilité plus large qu'envers un seul comité de travail ;
- À une période fixe (actuellement aux trois ans), le Colloque exige la mise sur pied d'un comité ad hoc. Ou bien certaines énergies quittent les trois comités permanents pour aller au Comité colloque, ou bien des « doubles mandats » s'annoncent ;
- En termes de responsabilité, la charge de travail actuelle n'est pas équilibrée entre les trois comités. Certains comités sont plus engageants que d'autres.

Proposition # 2

Ces constats amènent le comité exécutif à formuler la proposition suivante :

- Que le MÉPACQ expérimente un fonctionnement à un comité exécutif et un comité de travail en 2009-2010 ;
- Que la composition du **comité exécutif**, fixée par les Statuts et règlements, demeure à **quatre** éluES et que son mandat demeure sensiblement le même qu'en 2008-2009 ;
- Qu'un nouveau **comité éducation et luttes** soit créé ayant comme mandat :
 - De proposer au Comité de coordination des débats politiques importants auxquels le Mouvement doit participer et/ou dans le cadre desquels il doit se positionner et de s'assurer qu'on tienne ces débats ;
 - De préparer des analyses, des formations et/ou des recherches nécessaires pour que le Mouvement, dans son ensemble, puisse mener correctement ces débats ;
 - De réaliser des outils d'éducation vulgarisés sur les mêmes sujets ;
 - De faire en sorte que la Formation nationale en ÉPA tienne compte des débats politiques en cours au MÉPACQ en proposant des modules et activités appropriés.

5.2 Les dossiers relevant du mandat statutaire du Comité exécutif

5.2.1 Congrès — son statut au sein du Mouvement

(AGA 2008 A-13)

Que le Co.Co. du MÉPACQ soit mandaté pour effectuer une démarche de réflexion concernant la possibilité de modifier les règlements généraux afin d'ajouter une section « Congrès » avec comme perspective d'en tenir un statutaire aux quatre ans et de déposer une recommandation pour fin de discussion et prise de décision à l'AGA de juin 2009.

Lors de la rencontre du Co.Co. du MÉPACQ en février 2009, un document préliminaire a été déposé pour fin de discussion et commentaires. Suite à cet exercice, le Comité exécutif a pris acte des réactions et commentaires et dépose, pour discussion et adoption, des propositions de modifications formelles aux règlements généraux du MÉPACQ sous la forme d'ajout d'articles. En ce sens,

Proposition # 3

Le Comité exécutif du MÉPACQ propose de modifier les règlements généraux du MÉPACQ comme suit (cette proposition nécessite une majorité des deux tiers des délégué-e-s) :

Ajout d'une section intitulé « Congrès » avec les éléments suivants :

- 1. Pouvoir :** Le Congrès est l'instance décisionnelle du MÉPACQ en ce qui concerne les changements majeurs touchant ses orientations idéologiques, politiques et organisationnelles.
- 2. Composition :** Le Congrès est composé de six (6) déléguéEs par regroupement régional membre du MÉPACQ.
- 3. Fréquence :** Le congrès se réunit ...
→ *(Le comité exécutif n'ayant pu s'entendre sur une proposition de fréquence, il suggère qu'on discute en plénière des deux formules présentées ci-dessous, à la suite de quoi la présidence de l'assemblée recevra une proposition formelle reprenant l'une ou l'autre).*
- 4. Convocation :** Le Congrès peut être convoqué seulement par une des instances suivantes du MÉPACQ : l'Assemblée générale ou le Comité de coordination.
- 5. Avis de convocation :** L'avis de convocation doit être envoyé six (6) mois avant la date de la tenue du Congrès comme tel.
- 6. Quorum :** Le quorum pour la tenue d'un Congrès est fixé à 60 % du nombre de déléguéEs potentiELes.
- 7. Vote :** Toute proposition de contenu (et non de procédure) doit être adoptée à la majorité

absolue (50% + 1 des délégués présentEs).

8. Démarches consultatives : Les éléments touchant les démarches consultatives sont sous la responsabilité du Co.Co : objet du Congrès, échéancier des consultations (incluant les dates butoirs de dépôt des différents documents), type de consultation (groupe de base « individuellement », assemblée générale du regroupement, Co.Co. / C.A. du regroupement, etc.), ...

9. Responsabilité organisationnelle : L'organisation du Congrès (incluant les documents préparatoires) est sous la responsabilité du Comité exécutif du MÉPACQ

➔ Et que, pour fin de concordance, l'article # 7.2.3 (Membres auxiliaires) soit modifié comme suit « *Droit de participer aux Congrès et aux assemblées générales et spéciales du MÉPACQ, sans droit de vote.*

Concernant la **fréquence** de la tenue du Congrès (article 3), il n'y avait pas, lors des discussions au sein du Co.Co. et du Comité exécutif, de consensus sur l'une ou l'autre des options suivantes : **statutaire** (fréquence fixe déterminée dans les règlements généraux) ou **aléatoire** (selon la volonté des membres exprimée lors d'une assemblée générale ou un Comité de coordination).

Étant donnée l'importance de cette question et son impact potentiel sur la vie associative du MÉPACQ ainsi que sur la planification d'autres de ses activités majeures (particulièrement la tenue du colloque sur une base régulière), le Comité exécutif a choisi de vous présenter un bref survol des éléments militant tant en faveur qu'en défaveur de ces deux grandes options. Évidemment, vous pouvez compléter ces éléments avec vos propres arguments...

	<u>Congrès sur une base « statutaire »</u> Selon une fréquence fixe déterminée dans les règlements généraux ¹²	<u>Congrès sur une base « aléatoire »</u> Selon la volonté des membres exprimée lors d'une assemblée générale ou d'un Comité de coordination
En faveur de cette option	<ul style="list-style-type: none"> • Ne laisse pas au « hasard » ou à la volonté de « l'appareil » de l'organisme le fait de tenir ou non un Congrès. • Augmente la possibilité de mieux planifier les démarches consultatives (incluant le fait que les organismes de base puissent aussi ajuster leur calendrier d'activités en conséquence). • Augmente la possibilité d'ajuster d'autres événements importants pour l'organisme, et ce sur une base permanente (particulièrement le colloque). <hr/> <ul style="list-style-type: none"> • Permet de mieux planifier l'utilisation des ressources humaines et financières de l'organisme. • ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Répond davantage aux besoins de l'organisme ainsi qu'à la conjoncture sociopolitique. • Offre une plus grande marge de manœuvre aux instances de l'organisme. • Peut se tenir lorsque les ressources humaines et financières le permettent. • Peut être considéré comme un moment exceptionnel dans la vie du Mouvement. • ...
En défaveur de cette option	<ul style="list-style-type: none"> • Peut ne pas y avoir de « sujets » ou d'éléments assez importants justifiant la tenue d'un Congrès. • Impose une ponction significative des ressources humaines et financières pour la tenue de tels Congrès. • ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Peut facilement être reporté constamment pour « toutes sortes de bonnes raisons ». • ...
Note commune	La tenue du Congrès pourrait se tenir une journée ou deux «collées» à une autre rencontre statutaire (assemblée générale ou Co.Co.)	

5.2.2 Le Colloque

Au Coco de septembre 2008, les déléguéEs ont visionné le DVD du Colloque *Au Grand cirque de la mondialisation*. Celui-ci, produit par le réalisateur Santiago Bertolini, fait office d'actes du Colloque. Un guide d'animation a également été produit par feu le comité colloque. Un DVD a été donné à tous les groupes de base membres des regroupements régionaux. Les DVD sont disponibles directement au MÉPACQ ou aux regroupements régionaux en ÉPA.

¹² La perspective actuellement évoquée dans le cadre de cette option (Congrès statutaire) est de tenir un Congrès aux quatre (4) ans et, par ricochet, de tenir le Colloque aussi aux quatre ans (au lieu de trois ans actuellement)...

(AGA 2008 A-14)

Que le MÉPACQ réfère la proposition ci-dessous au Comité exécutif pour une discussion future au Co.Co. :

Que le Comité exécutif revoie le montage financier du prochain colloque, y compris la tarification des participantEs, la contribution de 10 \$ par année par groupe (le même montant depuis le début), de 100 \$ par Table régionale et le montant annuel du MÉPACQ afin de mieux équilibrer le budget et qu'il en fasse une proposition au Comité de coordination.

Qu'à l'automne 2008, le Comité exécutif développe une proposition de code d'éthique pour guider les demandes auprès des commanditaires du secteur privé pour aider au montage des futurs colloques et que cette proposition soit amenée au Co.Co. avant l'AGA 2009 pour prise de décision.

Mise en contexte

À l'AGA du MÉPACQ de juin 1991, une résolution a été votée à l'effet « que le MÉPACQ commence, dès cette année, à travailler sur le financement d'une rencontre des groupes de base qui se tiendrait à tous les trois ans (...) ». Cette résolution s'est concrétisée par un 1^{er} colloque à l'automne 1995. Puis, à l'AGA de juin 1996, il a été voté que « soit tenu un colloque à tous les trois ans (...) » et qu'une consultation soit effectuée auprès des Tables « sur l'obligation de participer au financement du colloque soit 10\$/groupe/année et 100\$/Table/année ». Le résultat de cette consultation s'est avérée positive et appliquée depuis 1996-1997. De plus, le MÉPACQ fournit généralement une contribution de 2,000 \$ par année en vue de soutenir le colloque. Généralement, les colloques se sont financés avec ces montants, du soutien financier ponctuel et les frais d'inscription. Depuis 1995, le MÉPACQ a ainsi tenu cinq (5) colloques. Lors du dernier colloque tenu à l'automne 2007, le MÉPACQ a dû absorber un « déficit » important et cette situation a amené les Tables à voter la résolution ci-dessus lors de l'AGA de juin 2008.

Au Coco de décembre, le Comité exécutif a déposé une proposition de « code d'éthique » devant dorénavant baliser les démarches du MÉPACQ auprès des potentiels commanditaires d'activités telles que les colloques. Le Coco l'a adopté.

Enfin, lors de la rencontre du Co.Co. de février 2009, un deuxième document de réflexion a été déposé et les éléments de proposition ci-dessous découlent des réflexions et échanges qui ont eu lieu.

Proposition # 5

A) Proposition sur le maintien du colloque

- Compte tenu de l'importance pour les personnes oeuvrant au sein des groupes de base du MÉPACQ de se ressourcer dans la perspective d'intervention du MÉPACQ ;
- Compte tenu que les colloques du MÉPACQ demeurent un lieu d'échanges formels et informels sur les pratiques d'ÉPA en plus d'être un lieu d'échanges des groupes de base entre eux, et ce, dans un cadre moins formel et plus convivial ;
- Compte tenu de la nécessité d'outiller davantage les personnes oeuvrant au sein des groupes de bases sur des problématiques, luttes et questions autres que leurs propres domaines ;
- Compte tenu de la nécessité d'organiser des lieux d'échanges et de réflexions socio-politiques progressistes plus globales ;

Il est proposé que le MÉPACQ maintienne le principe d'organisation d'un colloque sur une base régulière .

Proposition # 6

B) Proposition sur la fréquence des colloques

- Compte tenu des ressources humaines et financières que doit dégager le MÉPACQ pour l'organisation d'un colloque ;
- Compte tenu de la diminution des ressources financières qu'a dû absorber le MÉPACQ depuis deux ans (baisse de plus de 40,000 \$ par année) et, par conséquent, la diminution des ressources humaines ;
- Compte tenu de la nécessité de renforcer les activités et interventions du MÉPACQ dans les deux grands champs d'interventions du MÉPACQ (luttes sociales / reconnaissance et financement) ;
- Compte tenu des énergies demandées aux Tables en vue de l'organisation des colloques et leurs ressources humaines plus que limitées ;
- Compte tenu que l'ajout d'une année de financement « statutaire » ($\pm 6,000$ \$ / année) consoliderait davantage les bases financières pour l'organisation des colloques ;
- Compte tenu de la nécessité de prendre en compte la possibilité qu'il y ait un Congrès du MÉPACQ de temps à autre (qu'il soit statutaire ou aléatoire) et les disponibilités nécessaires aux démarches consultatives y étant rattachées ;

Il est proposé que les colloques du MÉPACQ se tiennent dorénavant à intervalles **de quatre (4) ans** (au lieu de trois actuellement), et ce à partir du prochain colloque **qui aurait lieu en 2011** et non en 2010 tel que prévu actuellement.

Proposition # 7

C) Montage financier

- Compte tenu de l'importance des colloques du MÉPACQ comme lieu de ressourcement, de formation et d'échanges principalement pour les personnes oeuvrant au sein des groupes de base ;
- Compte tenu que le montant pour le soutien au Colloque par les Tables (100\$/an) et les groupes de base (10\$) a été fixé en 1996 et n'a pas été changé depuis cette date ;
- Compte tenu des difficultés rencontrées pour obtenir un soutien financier gouvernemental et privé ponctuel en vue de soutenir les colloques du MÉPACQ ;
- Compte tenu de la baisse importante des revenus du MÉPACQ (entre autre la perte de 30,000 \$ annuellement de Centraide-Montréal et la fin de l'utilisation des sommes en provenance de l'ex-Table des fédés...) ;
- Compte tenu des difficultés d'autofinancer les colloques du MÉPACQ en visant un montant d'inscription le plus bas possible ;
- Compte tenu qu'une portion très minoritaire des groupes de base membre participe aux colloques du MÉPACQ ;
- Compte tenu que le MÉPACQ (en collaboration avec les autres regroupements nationaux en DCD) a contribué fortement à l'augmentation des budgets dévolus aux Tables (via le SACAIS) ;
- Compte tenu des ressources humaines et financières importantes que le MÉPACQ doit engager pour la tenue de ses colloques ;

Il est proposé de maintenir la contribution annuelle au colloque du MÉPACQ des groupes de base au montant actuel (10 \$) ainsi que celle du MÉPACQ (2,000 \$) **mais que la contribution des Tables membres du MÉPACQ soit majorée de 100 \$ (passant ainsi de 100 \$ à 200 \$).**

5.2.3 Le renouvellement du « Cadre de référence pour un projet de société »

(AGA 2007 A-22)

Que le MÉPACQ poursuive la démarche, adoptée lors du Co.Co. de février 2007, qui a pour objectif de renouveler son « Cadre de référence pour un projet de société » produit en 1993.

(Comité de coordination Décembre 2007)

Afin de donner suite à la résolution A-22 adoptée lors de l'AGA 2007 concernant le renouvellement du Cadre de référence que le Comité exécutif se charge de faire la mise à jour de ce document, et ce, pour validation par le Comité de coordination lors d'une rencontre à déterminer. De plus, que les Tables régionales soient appelées à transmettre leurs commentaires d'ici mai 2008.

RÉALISATIONS ET RÉSULTATS

Au Comité de coordination de février, deux membres du Comité exécutif ont été mandaté pour présenter des pistes de « mise à jour » du Cadre de référence. Dans une démarche inadéquate et frustrante, les membres du Co.Co. ont pu constater qu'un travail sérieux et de longue haleine serait nécessaire si on voulait réellement revoir en profondeur notre projet de société. À la suite de la démarche du mois de février, trois options se présentent au comité exécutif: 1) on peut « tableter » la mise à jour du Cadre de référence jusqu'à une date ultérieure (par exemple comme objet d'une démarche de Congrès d'orientation) ; 2) on peut proposer à l'AGA d'entamer en 2009-2010 une démarche pour un renouvellement en profondeur ; 3) on peut déposer, pour fin d'utilisation, le document retravaillé issu de la démarche insatisfaisante de février.

Proposition # 8

Ayant considéré les trois options, le Comité exécutif propose:

Que la démarche de renouvellement du Cadre de référence soit suspendue ;

Que le Co.Co. étudie la question en 2009-2010 ; et

Qu'une proposition sur une démarche future concernant la mise à jour du Cadre de référence soit déposée en vue de l'AGA 2010.

5.2.4 Alliance de recherche universités-communautés (ARUC)

(AGA 2007 A-23)

Que le MÉPACQ poursuive son implication dans le projet de recherche pancanadien sur la pauvreté qui est mené par l'Alliance de recherche universités-communautés (ARUC).

RÉALISATIONS ET RÉSULTATS

Le projet « Revendiquer l'imputabilité et la justiciabilité en matière des droits sociaux » est une initiative de recherche d'une durée de cinq ans subventionnée par l'Alliance de recherche universités-communautés (ARUC) du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH). L'équipe de chercheurs est composée de membres de la communauté universitaire, ainsi que des partenaires de recherche, dont le MÉPACQ. Par la voie d'un contrat de service signé avec la TROVEP de l'Outaouais (en la personne de Vincent Greason), le MÉPACQ a participé à ce projet qui a démarré en janvier 2004 et qui s'est terminé en décembre 2008.

Plus de détails sur le projet se trouvent dans des bilans antérieurs du MÉPACQ.

Quant au bilan des cinq ans du projet ARUC, retenons les quelques éléments suivants. Du côté plutôt positif :

- Trois formations en sont issues : 1) La municipalisation de la lutte à la pauvreté a été donnée à deux reprises lors du colloque 2004 du MÉPACQ. Une trentaine de personnes ont pu y participer. 2) La formation « Serpents et échelles : Vers un bilan des

« cinq ans de la Loi 112 » a été donnée une première fois lors d'un Co.Co. du MÉPACQ. Elle a ensuite voyagé dans plusieurs régions à l'invitation des regroupements régionaux en ÉPA (Outaouais, Lanaudière, Montérégie, Mauricie et le Centre du Québec). 3) « L'industrie de la pauvreté », une formation montée en 2008-09, a été très populaire, ayant été offerte au Centre du Québec (2 fois), en Mauricie, en Montérégie, en Outaouais (3 fois), sur la Côte-Nord ; une partie en sera offerte dans Lanaudière en avril 2009.

- Des données statistiques sur la pauvreté, les institutions et les acteurs de la lutte contre la pauvreté, des analyses, etc. ont été régulièrement produites et fournies au Mouvement. Durant les 5 ans, Vincent a pu alimenter celui-ci, au sein du MÉPACQ comme à l'extérieur, sur les enjeux traités par la recherche. D'ailleurs, l'article « scientifique », annoncé pour publication dans le Bilan 2008 du MÉPACQ, n'a pas encore été publié. Il est cependant disponible sur le site du projet (<http://www.srap.ca/francais/index.html>).
- Enfin, le projet a facilité la participation de Vincent, qui est étroitement associé au MÉPACQ, aux démarches québécoises visant la préparation du *Rapport social* (2005-06) en vue du passage du Canada à l'ONU à l'examen périodique du *Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels (PIDESC)*. Sa participation, cette année, au nouveau processus de l'ONU dans le cadre de l'Examen périodique universel (ÉPA) est également une retombée du projet ARUC.

Par ailleurs, au bout de cinq ans, force nous est de constater que, sur le plan organisationnel, le projet ARUC n'a pas donné au MÉPACQ les résultats escomptés. Au début, la participation du Mouvement visait un double objectif : 1) de fournir au MÉPACQ un espace pour faire de la recherche sur les dossiers qu'il portait déjà (notamment la pauvreté et la régionalisation) et 2) de diversifier son financement. Malheureusement, l'instabilité récurrente du Secrétariat national, avec les mandats alourdis occasionnés par la perte de la subvention de Centraide, a fait en sorte que celui-ci n'a pas pu assumer la responsabilité de la réalisation du travail associé au projet. C'est ainsi que la responsabilité, sinon tout l'argent, a été cédé à la TROVEP de l'Outaouais, dont le permanent a déjà un travail à temps plein.

Voici donc le contexte dans lequel le Comité exécutif a formulé ses commentaires inscrits dans le Bilan de l'année passée et que nous reprenons ici. Le « choc de cultures » fait en sorte que ce type de projet est mal adapté pour un groupe dont la culture organisationnelle inclut un fonctionnement collectif et démocratique. Alors que les produits de la recherche ont été largement et régulièrement partagés avec le Mouvement (ou du moins la partie du Mouvement qui s'intéressait aux questions de la recherche), l'objet de la recherche n'a pas été déterminé collectivement au sein du Mouvement. Il a été déterminé au sein de l'équipe de recherche. De plus, alors que le MÉPACQ est un regroupement national et que les formations issues du projet ont beaucoup voyagé, l'ARUC ne finance que la libération salariale des chercheurs : elle ne finance pas la production d'outils pédagogiques, ni le transport, ni l'hébergement.

5.2.4 Le Secrétariat national

(AGA 2007 A-01)

Que le mandat prioritaire du Comité exécutif en 2007-2008 soit la consolidation du secrétariat national et de l'équipe permanente du MÉPACQ, notamment en réévaluant ses besoins en termes de ressources humaines et son mode de fonctionnement par contrat.

Que le Comité exécutif propose plusieurs scénarios d'application de la proposition ci-dessus lors d'un Coco en 2007-2008 pour une prise de décision et d'action, et ce, le plus tôt possible.

Mandat statutaire	L'équipe de travail voit à l'organisation et à l'exécution des mandats qui lui sont confiés par l'Assemblée générale, le Comité de coordination et le Comité exécutif. Les membres de l'équipe participent en tant que membres actifs au sein des divers comités de travail.
Le personnel	Marie-Ève Rancourt Sylvia Roy (jusqu'à septembre) Stéphanie Roux (d'octobre à février) François Baillargeon (mars-...)
Appuis contractuels	Un contrat pour supporter une partie du dossier de la reconnaissance et financement a été alloué en 2008-09. Il ne sera pas renouvelé. Le contrat pour réaliser l'ARUC a été accordé à la TROVEP de l'Outaouais.

Commentaires et évaluation : 2008-09, une année de turbulence. Sylvia est partie en congé sans solde ; Stéphanie, après un court séjour, a décidé de retourner à son emploi précédent.

On remercie Marie-Ève pour son beau travail et de sa patience. Et nous espérons que l'année 2009-2010 permettra la consolidation d'une équipe dont le profil s'annonce prometteur.

5.2.5 Le financement du MÉPACQ et des regroupements régionaux

2008-2009 est la première année du nouveau régime minceur imposé par le retrait du financement de Centraide-Montréal. À ce sujet, il n'y a pas eu de suite à la rencontre entre le MÉPACQ et Daniel Jean, directeur du SACAIS, concernant une augmentation de la subvention du Fonds d'aide à l'ACA du SACAIS pour compenser la perte de Centraide. Cette rencontre s'est tenue en mars 2008.

Par ailleurs, la situation des regroupements régionaux est à ce point critique que plusieurs vivent une situation dramatique. Rappelons que trois tables ont un financement étatique de moins de 50,000 \$ et que plusieurs permanentes ne sont pas payées à l'année. Alors que le financement du Mouvement intersectoriel le plus ancien au Québec perdure, d'autres

regroupements régionaux et locaux poussent comme des champignons et s'accaparent un financement nettement plus important que celui de notre réseau.

Enfin, le comité exécutif du MÉPACQ a rencontré deux attachés politiques du ministre Hamad, ainsi que Daniel Jean, le 31 mars 2009. Ce sera un dossier à suivre en 2009-2010.

5.2.6 Autres dossiers relevant du Comité exécutif

LES ÉCHANGES ENTRE LES TABLES RÉGIONALES

Depuis plus de 20 ans, le tour des régions, réalisé dans le cadre des rencontres du Comité de coordination, donne une occasion aux Tables régionales de présenter un aperçu de leurs réalités régionales et de leurs priorités de travail de l'année. Au Coco de septembre, un long tour des régions a permis de porter un regard en profondeur sur l'état de la vie associative de chaque regroupement ainsi que sur l'évolution de son membership. Le comité exécutif sortant suggère que cette activité soit reprise à la première rencontre suivant la période estivale en 2009-2010.

Le site Internet du Mouvement :

(AGA 2008 A-05)

Que le MÉPACQ réfère la proposition, ci-dessous, au Comité de coordination:

que le MÉPACQ sollicite les services d'une entreprise spécialisée dans le domaine sociales de la construction de site Internet afin de construire un nouveau site Internet pour le MÉPACQ;

qu'à l'intérieur de ce site, chaque Table régionale ait sa propre page Internet qu'elle pourra gérer elle-même en y affichant les informations et les documents qu'elle désire publicisés et qu'une autre page web soit consacrée à l'ÉPA (actuel site de 100/sans détours);

que le personnel du MÉPACQ et les représentants de Tables régionales soient formés à son utilisation (lorsque nécessaire).

Voici ce qui se passe lorsqu'on confie un mandat à des incompetents! À quelques reprises durant l'année, le comité exécutif s'est penché sur le sujet ; au moins deux discussions ont eu lieu au Co.Co. Le résultat : aucun regroupement régional ne veut une page Internet au sein du site national. La décision de transférer le site « Sans/100 détours » sur celui du MÉPACQ a été prise mais non mise en pratique. Enfin le site du MÉPACQ demeure sensiblement le même qu'au début de l'année parce qu'on ne sait pas ce qu'on veut!

Proposition # 9 - À adopter sans débat

Que l'exécutif du MÉPACQ soit mandaté afin qu'une nouvelle présentation du site internet soit réalisée.

Ici et là :

- En mars, le MÉPACQ s'est doté d'une nouvelle bannière ;
- Le calendrier a été réalisé. On fera mieux cette année...

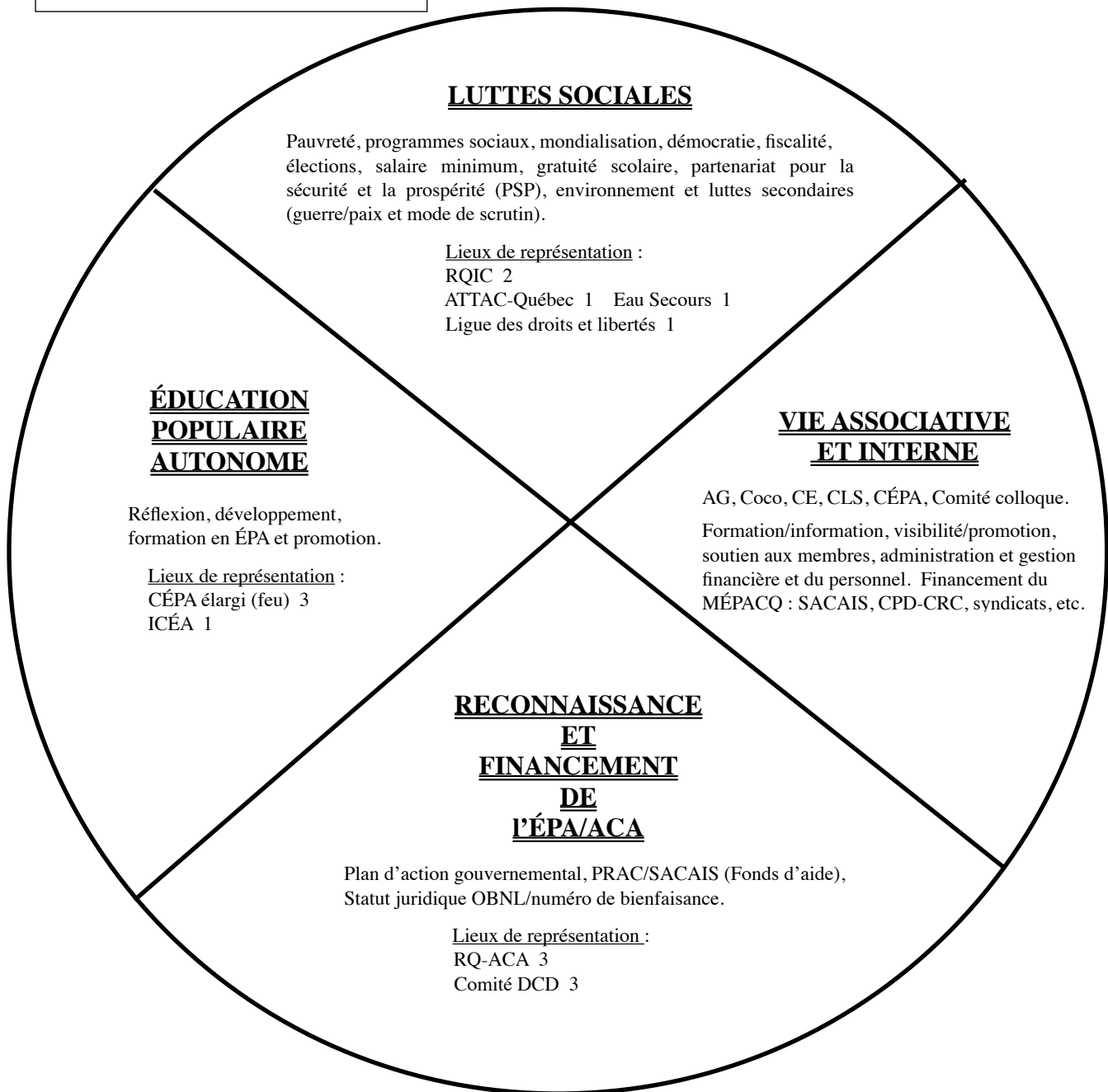
6. LE MÉPACQ EN BREF

6.1 Les dossiers et les lieux de représentation

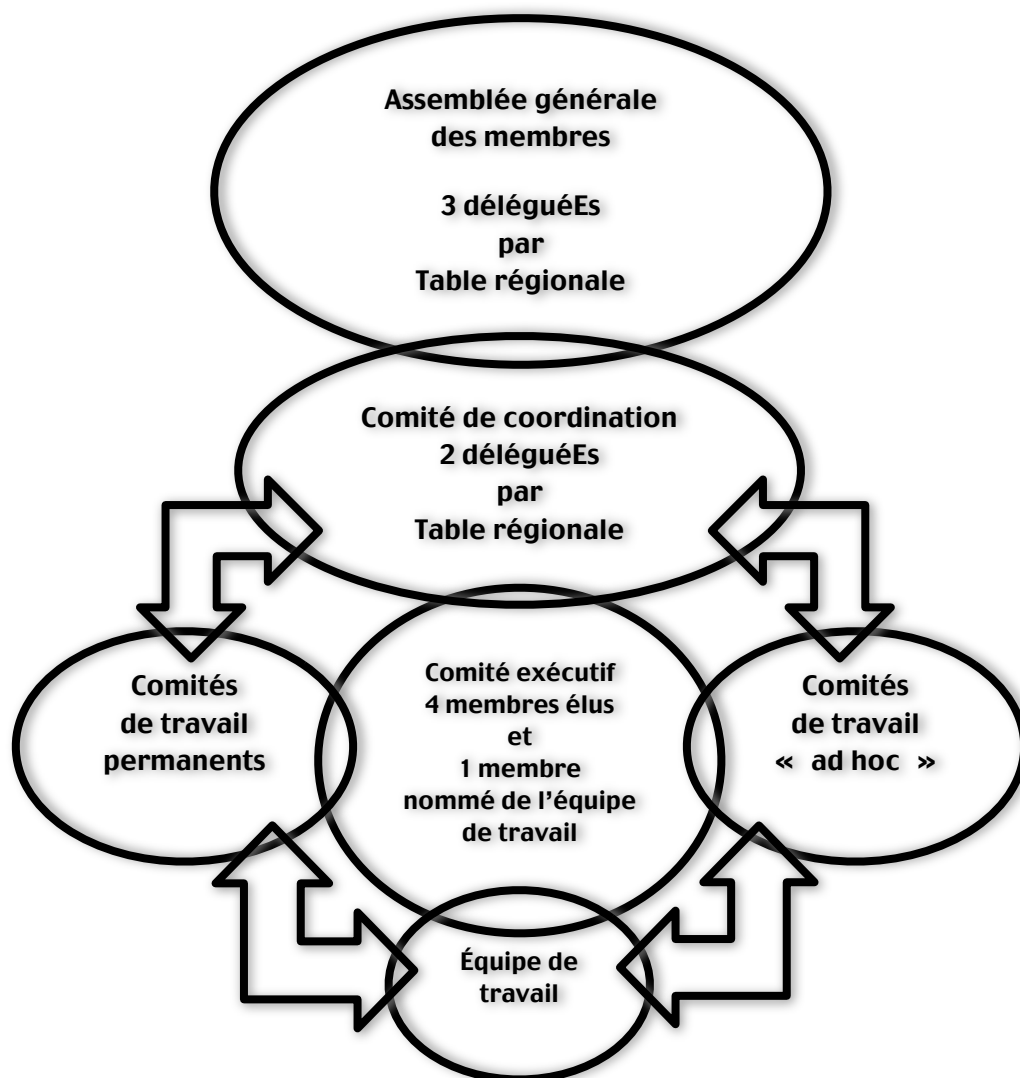
Le MÉPACQ travaille à partir de quatre champs d'intervention et trois axes transversaux, soit la recherche, la formation et l'action.

Légende des niveaux d'investissement :

- 1 Appui politique uniquement.
- 2 Participation à certaines rencontres uniquement.
- 3 Participation active selon la conjoncture.

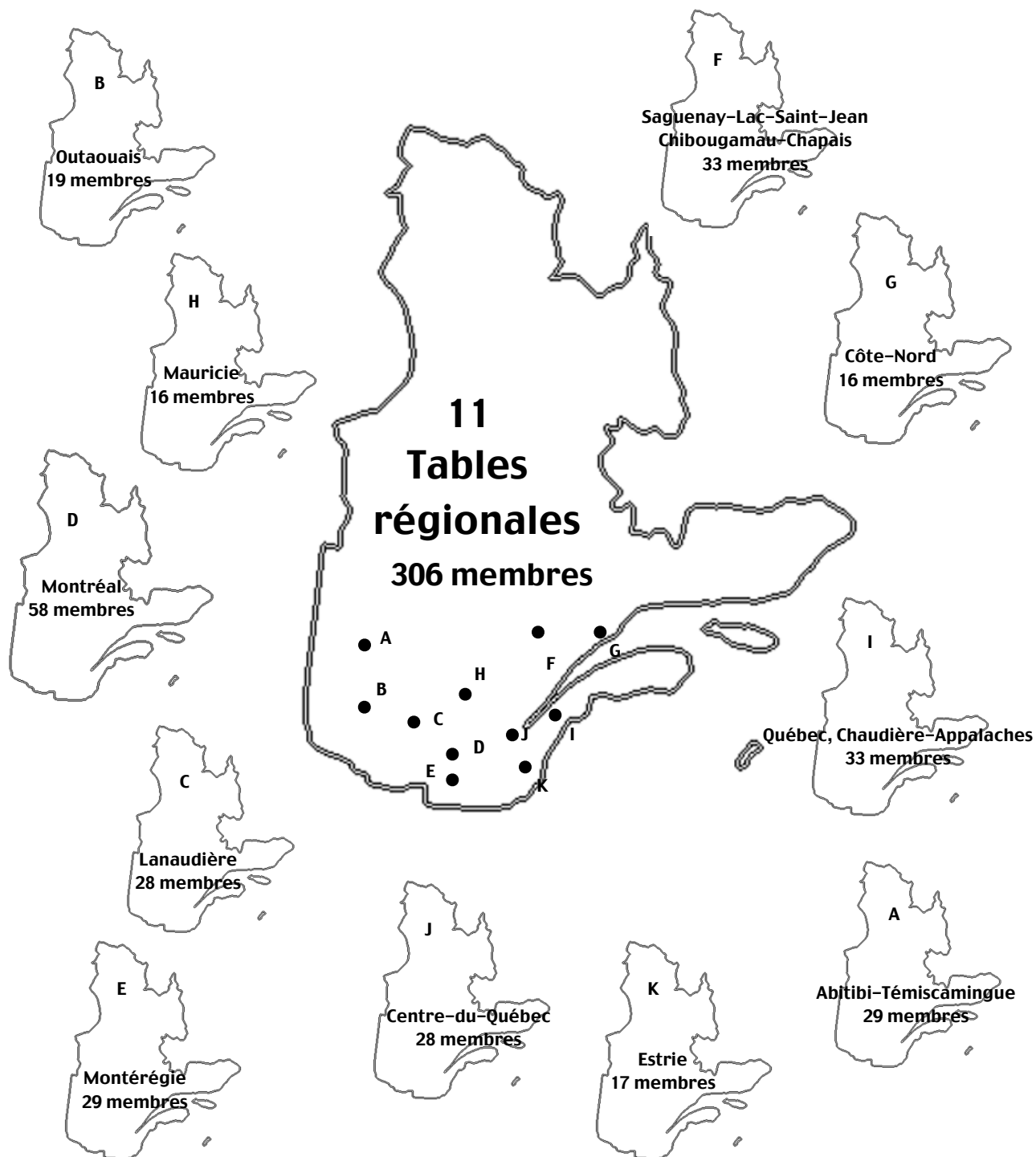


6.2 L'organigramme des instances du MÉPACQ



6.3 Les Tables régionales membres du MÉPACQ

En 1974, en Outaouais, naissait la première Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire (TROVEP). Entre 1974 et 1980, trois autres Tables régionales verront le jour, soit à Montréal, en Estrie et à Québec. Voulant mettre leur force de travail en commun, ces Tables s'allieront pour créer officiellement, en 1981, le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ). Un des objectifs de cette mise en commun était de faire reconnaître l'éducation populaire comme une pratique nécessaire et légitime pour permettre une participation véritable de la population à la vie de la société. Aujourd'hui, le MÉPACQ, qui regroupe 11 Tables régionales et 309 groupes de base, utilise l'éducation populaire autonome comme moyen privilégié de transformation sociale en vue d'une plus grande justice sociale.



6.4 Les coordonnées des Tables régionales membres du MÉPACQ

Association des groupes d'éducation populaire autonome — Centre du Québec (AGÉPA)

40, rue Alice
Victoriaville G6P 3H4
Téléphone : (819) 795-4441
Télécopieur : (819) 795-4443
Courriel : agepa@bellnet.ca

MÉPAC Saguenay-Lac-Saint-Jean, Chibougamau-Chapais

2155, rue de la Peltrie,
Jonquière G7X 9W8
Téléphone : (418) 547-2102
Télécopieur : (418) 547-2565
Courriel : info@mepac.qc.ca

Mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière (MÉPAL)

144, rue Saint-Joseph,
Joliette J6E 5C4
Téléphone : (450) 752-4700
Télécopieur : (450) 752-3586
Courriel : mepalqc@yahoo.fr

Regroupement d'éducation populaire d'Abitibi-Témiscamingue (RÉPAT)

332, rue Perrault #10,
Rouyn-Noranda J9X 3C6
Téléphone : (819) 762-3114
Télécopieur : (819) 764-3351
Courriel : repat@cablevision.qc.ca

Regroupement des organismes d'éducation populaire autonome de la Mauricie (ROM)

1322, rue Sainte-Julie #25
Trois-Rivières G9A 1Y6
Téléphone : (819) 379-2889
Télécopieur : (819) 379-9482
Courriel : rom.mauricie@gmail.com

RÉPAC-03-12

65, rue Notre-Dame-des-Anges #4
Québec G1K 3E4
Téléphone : (418) 523-4158
Télécopieur : (418) 523-6429
Courriel : repac@repac.org

Table des groupes populaires — Côte-Nord

872, rue de Puyjalon
Baie-Comeau G5C 1N1
Téléphone : (418) 589-2809
Télécopieur : (418) 589-7088
Courriel : tablebc@globetrotter.net

TROVEP de l'Estrie

187, rue Laurier
Sherbrooke J1H 4Z4
Téléphone : (819) 566-2727
Télécopieur : (819) 566-2664
Courriel : trovepe@aide-internet.org

TROVEP de la Montérégie

7500, chemin de Chambly,
Saint-Hubert J3Y 3S6
Téléphone : (450) 443-9330
Télécopieur : (450) 443-4812
Courriel : trovepm@synd-champlain.qc.ca

TROVEP de Montréal

326, rue Gounod,
Montréal H2R 1B3
Téléphone : (514) 527-1112
Télécopieur : (514) 527-6667
Courriel : trovep@cooptel.qc.ca

TROVEP de l'Outaouais

115, boulevard Sacré-Coeur
Gatineau J8X 1C5
Téléphone : (819) 771-5862
Télécopieur : (819) 771-6113
Courriel : vtrovepo@bellnet.ca

Membre auxiliaire

Carrefour de participation, ressourcement et formation (CPRF)

2520, avenue Lionel-Groulx 3e étage,
Montréal H3J 1J8
Téléphone : (514) 526-2673
Télécopieur : (514) 526-6761
Courriel : cprf@cooptel.qc.ca

ANNEXE I – PROPOSITIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2009 DU MÉPACQ

A-01 Luttes sociales	Que le MÉPACQ se positionne davantage comme un moteur de changement sur la scène politique et médiatique, notamment en participant davantage à des consultations publiques, en publiant des communiqués de presse, des textes d'opinion ou des analyses sur des enjeux qui sont en lien avec le Cadre de référence pour un projet de société du MÉPACQ.			
A-02 Luttes sociales	Lieux de représentation			
	Collectif pour un Québec sans pauvreté RQIC ATTAC-Québec Eau secours Ligue des droits et libertés			
A-03 Luttes sociales	Niveaux de représentation			
	Lieux de représentation	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
	Collectif pour un Québec sans pauvreté		X	
	RQIC	X		
	ATTAC-Québec	X		
	Eau secours	X		
	Ligue des droits et libertés	X		
A-04 Luttes sociales	<p>Attendu la crise économique actuelle et l'appauvrissement qu'elle engendrera chez plusieurs personnes ;</p> <p>Attendu la crise économique actuelle et les pressions qu'elle exercera sur les finances publiques ;</p> <p>Attendu les risques que cette crise se traduise par des hausses de tarifs, des coupures dans les services publics et les programmes sociaux ;</p> <p>Il est proposé que :</p> <p>Le MÉPACQ développe une analyse sur les différents impacts de la crise économique sur les conditions de vie des personnes.</p> <p>Que le MÉPACQ mène une campagne sur ces enjeux, prioritairement contre la hausse de tarification des services.</p> <p>Et/ou</p> <p>Que le MÉPACQ se mobilise sur ces enjeux. (Soit sur ses propres base et/ou avec d'autres acteurs).</p>			
A-05	Attendu l'expérience de production d'outils que détient le MÉPACQ dans le cadre d'élections et compte tenu que très			

Luttes sociales	peu de matériel d'information et d'animation est disponible pour les citoyens et les groupes, il est proposé que : Le MÉPACQ produise un outil dans le cadre des élections municipales en abordant notamment les questions de régionalisation, localisation, lutte à la pauvreté et démocratie municipale, le cas échéant, que des outils soient produits dans le cadre d'élections fédérales et/ou provinciales.
A-06 Luttes sociales	Que le MÉPACQ développe une analyse de la lutte à la pauvreté en lien avec le nouveau plan de lutte à la pauvreté, la stratégie gouvernementale de modernisation de l'État, du rôle accru qu'il entend donner à la philanthropie, de son orientation de décentralisation/régionalisation, etc. Pour ce faire : Que le CLS organise des formations lors des Co.Co., prépare des documents d'appropriation de ces enjeux... etc.
A-07 Luttes sociales	Attendu l'importance de la question environnementale et le risque que celle-ci soit balayée du revers de la main dans un contexte de crise économique ; Attendu la production de l'outil sur l'industrialisation de l'agriculture en février 2009 ; Attendu le rôle fondamental de l'agriculture dans la protection de l'environnement et dans la lutte à la pauvreté ; Il est proposé que le MÉPACQ travaille avec des alliés, sur des questions touchant l'industrie de l'agro-alimentaire et, s'il y a lieu, sur la place publique.
A-08 Éducation populaire	Que le MÉPACQ poursuive la production d'outils d'ÉPA au besoin.
A-09 Éducation populaire	Étant donnée l'importance pour le MÉPACQ de faire la promotion de l'éducation populaire autonome, il est proposé : Que le comité éducation populaire autonome mette à jour la formation <i>Pour un monde de justice et d'égalité. Choisir l'ÉPA</i> , ainsi que les documents qui y sont reliés. Que le comité éducation populaire autonome organise, au cours de l'année 2009-2010, en collaboration avec des regroupements d'ÉPA, une journée de réflexion sur les pratiques d'ÉPA.
A-10 Éducation populaire	Attendu que <ul style="list-style-type: none"> • L'éducation populaire autonome est inhérente à notre mouvement (Mouvement d'Éducation Populaire et d'action communautaire.); • Une réflexion sur la place de l'éducation populaire autonome dans le mouvement communautaire québécois reste à faire; • Un important travail de promotion et de valorisation de l'éducation populaire autonome est également à faire ; • La formation et la production d'outils d'éducation populaire autonome contribuent à ces objectifs ; • Le Mouvement d'Éducation Populaire et d'Action Communautaire du Québec est un acteur de premier plan pour

	<p>l'atteinte de ces objectifs;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ce travail risque de ne pas pouvoir être réalisé s'il y a fusion du comité éducation populaire autonome avec un autre comité ; <p>Que le Comité éducation populaire autonome reste un comité indépendant des autres comités afin qu'il consacre ses efforts exclusivement à l'éducation populaire autonome.</p>
<p>A-11 R et F</p>	<p>À adopter sans débats</p> <p>Que le MÉPACQ, dans le champ de la reconnaissance et du financement de l'ACA et de l'ÉPA en 2009-2010, priorise les questions spécifiques qui sont liées à la reconnaissance et au financement des organismes de DCD, dont l'obtention d'une hausse significative du budget qui leur est dévolue. Que le MÉPACQ suive les développements concernant le plan d'action en action communautaire autonome.</p> <p>Que le MÉPACQ suive les développements concernant les orientations gouvernementales, plus particulièrement la régionalisation et le rôle des fondations dans le financement d'organismes et/ou projets.</p> <p>Que le MÉPACQ poursuive son travail sur la reconnaissance et le financement de l'ÉPA et de l'ACA, par le biais de sa participation au RQ-ACA et au Comité DCD, tout en ne limitant pas le travail en fonction du financement de l'État québécois, mais suive les autres questions en lien avec la reconnaissance et le financement des organismes d'ÉPA et de défense collective des droits et intervenir au besoin.</p> <p>La réalisation de ces objectifs se concrétisera principalement par :</p> <p>A) La participation au RQ-ACA</p> <p>A.1- Participation régulière aux rencontres des instances statutaires du RQ-ACA (AG et CA).</p> <p>A.2- Participation au comité « OBNL/numéro de bienfaisance ».</p> <p>A.3- Suivre avec vigilance la question de la restructuration et la composition du CA du RQ-ACA et intervenir au besoin.</p> <p>B) La participation au Comité DCD du RQ-ACA</p> <p>B.1- Participation régulière aux rencontres du Comité DCD.</p> <p>B.2- Participation aux rencontres des regroupements nationaux.</p> <p>B.3- Participation active à la campagne de pression pour l'obtention d'une augmentation significative des budgets dévolus aux organismes de DCD.</p> <p>B.4- Soutien important accordé aux activités et aux démarches du Comité DCD.</p> <p>C) Aspect général:</p> <p>C.1 Que le MÉPACQ, dans le champ de « la reconnaissance et du financement » en 2008-2009, mette l'accent</p>

	<p>prioritairement sur la tenue d'une campagne de pression « mordante » de l'ensemble des organismes nationaux, régionaux et de base en défense collective des droits pour l'obtention d'une hausse significative des sommes qui leur sont dévolues par le Fonds d'aide du SACAIS.</p> <p>C.2 Favoriser la circulation de l'information auprès des Tables et des groupes de base en ce qui concerne les questions liées aux enjeux de la reconnaissance et du financement des organismes d'ACA (particulièrement en DCD).</p>
A-12 Vie associative	<p>Étant donné les restrictions budgétaires qui s'annoncent encore l'an prochain, Attendu que l'article 24 des Statuts et règlements du MÉPACQ précise que le nombre de rencontres du Comité de coordination peut passer de 4 à 3 par année lors de restrictions budgétaires;</p> <p>le comité exécutif sortant propose :</p> <p>Que le MÉPACQ réduise à trois le nombre de rencontres du Comité de coordination pour l'année 2009-2010.</p>
A-13 Vie associative	<p>Que le MÉPACQ expérimente un fonctionnement à un comité exécutif et un comité de travail en 2009-2010 ;</p> <p>Que la composition du comité exécutif, fixée par les Statuts et règlements, demeure à quatre éluES et que son mandat demeure sensiblement le même qu'en 2008-2009 ;</p> <p>Qu'un nouveau comité éducation et luttes soit créé ayant comme mandat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De proposer au Comité de coordination des débats politiques importants auxquels le Mouvement doit participer et/ou dans le cadre desquels il doit se positionner et de s'assurer qu'on tienne ces débats ; • De préparer des analyses, des formations et/ou des recherches nécessaires pour que le Mouvement, dans son ensemble, puisse mener correctement ces débats ; • De réaliser des outils d'éducation vulgarisés sur les mêmes sujets ; <p>De faire en sorte que la Formation nationale en ÉPA tienne compte des débats politiques en cours au MÉPACQ en proposant des modules et activités appropriés.</p>
A-14 Vie associative	<p>Le Comité exécutif du MÉPACQ propose de modifier les règlements généraux du MÉPACQ comme suit (cette proposition nécessite une majorité des deux tiers des délégué-e-s) :</p> <p>Ajout d'une section intitulé « Congrès » avec les éléments suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Pouvoir : Le Congrès est l'instance décisionnelle du MÉPACQ en ce qui concerne les changements majeurs touchant ses orientations idéologiques, politiques et organisationnelles. 2. Composition : Le Congrès est composé de six (6) déléguéEs par regroupement régional membre du MÉPACQ. 3. Fréquence : [proposition traitée à part (voir suivante)] 4. Convocation : Le Congrès peut être convoqué seulement par une des instances suivantes du MÉPACQ : l'Assemblée générale ou le Comité de coordination. 5. Avis de convocation : L'avis de convocation doit être envoyé six (6) mois avant la date de la tenue du Congrès comme tel.

	<p>6. Quorum : Le quorum pour la tenue d'un Congrès est fixé à 60 % du nombre de délégués potentiels.</p> <p>7. Vote : Toute proposition de contenu (et non de procédure) doit être adoptée à la majorité absolue (50% + 1 des délégués présents).</p> <p>8. Démarches consultatives : Les éléments touchant les démarches consultatives sont sous la responsabilité du Co.Co : objet du Congrès, échéancier des consultations (incluant les dates butoirs de dépôt des différents documents), type de consultation (groupe de base « individuellement », assemblée générale du regroupement, Co.Co. / C.A. du regroupement, etc.), ...</p> <p>9. Responsabilité organisationnelle : L'organisation du Congrès (incluant les documents préparatoires) est sous la responsabilité du Comité exécutif du MÉPACQ</p> <p>➔ Et que, pour fin de concordance, l'article # 7.2.3 (Membres auxiliaires) soit modifié comme suit « <i>Droit de participer aux Congrès et aux assemblées générales et spéciales du MÉPACQ, sans droit de vote.</i></p>
<p>A-15 Vie associative</p>	<p>Proposition quant à la fréquence aléatoire ou statutaire des Congrès (voir pp. 46-47)</p>
<p>A-16 Vie associative</p>	<p><u>A) Proposition sur le maintien du colloque</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Compte tenu de l'importance pour les personnes oeuvrant au sein des groupes de base du MÉPACQ de se ressourcer dans la perspective d'intervention du MÉPACQ ; • Compte tenu que les colloques du MÉPACQ demeurent un lieu d'échanges formels et informels sur les pratiques d'ÉPA en plus d'être un lieu d'échanges des groupes de base entre eux, et ce, dans un cadre moins formel et plus convivial ; • Compte tenu de la nécessité d'outiller davantage les personnes oeuvrant au sein des groupes de bases sur des problématiques, luttes et questions autres que leurs propres domaines ; • Compte tenu de la nécessité d'organiser des lieux d'échanges et de réflexions socio-politiques progressistes plus globales ; <p>Il est proposé que le MÉPACQ maintienne le principe d'organisation d'un colloque sur une base régulière .</p>
<p>A-17 Vie associative</p>	<p><u>B) Proposition sur la fréquence des colloques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Compte tenu des ressources humaines et financières que doit dégager le MÉPACQ pour l'organisation d'un colloque ; • Compte tenu de la diminution des ressources financières qu'a dû absorber le MÉPACQ depuis deux ans (baisse de plus de 40,000 \$ par année) et, par conséquent, la diminution des ressources humaines ; • Compte tenu de la nécessité de renforcer les activités et interventions du MÉPACQ dans les deux grands champs d'interventions du MÉPACQ (luttes sociales / reconnaissance et financement) ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Compte tenu des énergies demandées aux Tables en vue de l'organisation des colloques et leurs ressources humaines plus que limitées ; • Compte tenu que l'ajout d'une année de financement « statutaire » (\pm 6,000 \$ / année) consoliderait davantage les bases financières pour l'organisation des colloques ; • Compte tenu de la nécessité de prendre en compte la possibilité qu'il y ait un Congrès du MÉPACQ de temps à autre (qu'il soit statutaire ou aléatoire) et les disponibilités nécessaires aux démarches consultatives y étant rattachées ; <p>Il est proposé que les colloques du MÉPACQ se tiennent dorénavant à intervalles de quatre (4) ans (au lieu de trois actuellement), et ce à partir du prochain colloque qui aurait lieu en 2011 et non en 2010 tel que prévu actuellement.</p>
<p>A-18 Vie associative</p>	<p>C) Montage financier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compte tenu de l'importance des colloques du MÉPACQ comme lieu de ressourcement, de formation et d'échanges principalement pour les personnes oeuvrant au sein des groupes de base ; • Compte tenu que le montant pour le soutien au Colloque par les Tables (100\$/an) et les groupes de base (10\$) a été fixé en 1996 et n'a pas été changé depuis cette date ; • Compte tenu des difficultés rencontrées pour obtenir un soutien financier gouvernemental et privé ponctuel en vue de soutenir les colloques du MÉPACQ ; • Compte tenu de la baisse importante des revenus du MÉPACQ (entre autre la perte de 30,000 \$ annuellement de Centraide-Montréal et la fin de l'utilisation des sommes en provenance de l'ex-Table des fédés...); • Compte tenu des difficultés d'autofinancer les colloques du MÉPACQ en visant un montant d'inscription le plus bas possible ; • Compte tenu qu'une portion très minoritaire des groupes de base membre participe aux colloques du MÉPACQ ; • Compte tenu que le MÉPACQ (en collaboration avec les autres regroupements nationaux en DCD) a contribué fortement à l'augmentation des budgets dévolus aux Tables (via le SACAIS) ; • Compte tenu des ressources humaines et financières importantes que le MÉPACQ doit engager pour la tenue de ses colloques ; <p>Il est proposé de maintenir la contribution annuelle au colloque du MÉPACQ des groupes de base au montant actuel (10 \$) ainsi que celle du MÉPACQ (2,000 \$) mais que la contribution des Tables membres du MÉPACQ soit majorée de 100 \$ (passant ainsi de 100 \$ à 200 \$).</p>
<p>A-19 Vie</p>	<p>Ayant considéré les trois options [de mise à jour du Cadre de référence], le Comité exécutif propose: Que la démarche de renouvellement du Cadre de référence soit suspendue ;</p>

associative	Que le Co.Co. étudie la question en 2009-2010 ; et Qu'une proposition sur une démarche future concernant la mise à jour du Cadre de référence soit déposée en vue de l'AGA 2010.												
A-20 Vie associative	Proposition à adopter sans débat : Que l'exécutif du MÉPACQ soit mandaté afin qu'une nouvelle présentation du site internet soit réalisée.												
A-21 Vie associative	Proposition de dates pour les instances de l'année 2009-2010 <table> <tr> <td><i>Comité de coordination</i></td> <td></td> <td><i>Assemblée générale annuelle</i></td> </tr> <tr> <td>24-25 septembre 2009</td> <td>Québec</td> <td>10-11 juin 2010</td> </tr> <tr> <td>10-11 décembre 2009</td> <td>Montréal</td> <td></td> </tr> <tr> <td>25-26 février 2010</td> <td>Québec</td> <td></td> </tr> </table>	<i>Comité de coordination</i>		<i>Assemblée générale annuelle</i>	24-25 septembre 2009	Québec	10-11 juin 2010	10-11 décembre 2009	Montréal		25-26 février 2010	Québec	
<i>Comité de coordination</i>		<i>Assemblée générale annuelle</i>											
24-25 septembre 2009	Québec	10-11 juin 2010											
10-11 décembre 2009	Montréal												
25-26 février 2010	Québec												
A-22 Vie associative	Proposition de date limite pour le dépôt des propositions en vue de l'assemblée générale annuelle de 2010 : 21 mai 2010												

ANNEXE II – LISTE DES ACRONYMES

ACA – Action communautaire autonome	MASSE – Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi
ADQ – Action démocratique du Québec	MDN – Mouvement pour une démocratie nouvelle
AGA – Assemblée générale annuelle	OBNL – Organisme à but non lucratif
ALE – Accord de libre-échange	OCDE – Organisation de coopération et de développement économique
ALÉNA – Accord du libre-échange nord-américain	OMC – Organisation mondiale du commerce
ARUC – Alliance de recherche universités-communautés	ONG – Organisation non gouvernementale
ATTAC-Québec – Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne	ONU – Organisation des Nations Unies
BID – Banque interaméricaine de développement	OSBL – Organisme sans but lucratif
BM – Banque mondiale	OVEP – Organismes volontaires d'éducation populaire
C. A. – Conseil d'administration	PDG – Président-directeur général
CDCD – Comité de défense collective des droits du RQ-ACA	PIDESC – Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
CE – Comité exécutif	PPP – Partenariats publics privés
CÉPA – Comité d'éducation populaire autonome	PRAC – Politique de reconnaissance de l'action communautaire
CLS – Comité de luttes sociales	PSP – Partenariat pour la sécurité et la prospérité
CLSC – Centre local de service communautaire	RCCQ – Regroupement des cuisines collectives de Québec
COCO – Comité de coordination	RV – Réseau de vigilance
CPE – Centre de la petite enfance	RCLALQ – Regroupement des comités logement associations de locataires du Québec
CPD – Comité de priorité dans les dons de la	RQ-ACA – Réseau québécois pour l'action communautaire autonome (feu Comité aviseur)
CPRF – Carrefour de participation, ressourcement et formation	RQIC – Réseau québécois sur l'intégration continentale
CRC – Conférence religieuse canadienne	SACAIS – Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (feu SACA)
CRSH – Conseil de recherches en sciences humaines du Canada	SIDA – Syndrome d'immuno déficience acquise
DCD – Défense collective des droits	SLAPP – Strategic Lawsuits Against Public Participation (Poursuites stratégiques contre mobilisation publique)
ÉPA – Éducation populaire autonome	Table des fédés – Table des fédérations organismes nationaux en éducation populaire autonome
FCMÉPACQ – Fonds de charité du MÉPACQ	TROVEP – Table régionale (ou ronde) d'organismes volontaires d'éducation populaire
FMI – Fond monétaire international	UTTAM – Union des travailleurs et travailleuses accidenté-e-s de Montréal
FCPASQ – Front commun des personnes assistées sociales du Québec	ZLEA – Zone de libre-échange des Amériques
FRAPRU – Front d'action populaire en réaménagement urbain	
ICÉA – Institut de coopération pour l'éducation des adultes	
IEDM – Institut économique de Montréal	
LOI 112 – Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale	